



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

RAPPORT

JUIN 2021

Atlas du risque de feux de forêt en Centre – Val de Loire



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	03/05/21	Première rédaction relue en interne DREAL
V2	25/05/21	Version relue par le groupe de travail
V3	24/06/21	Version validée en CAR du 17/06/2021
V4	24/11/21	Ajout Annexe 4, métadonnées cartographiques

Affaire suivie par

Alice LEFEUVRE - Service Eau Biodiversité Risques Naturels et Loire
Tél. : 02 36 17 44 28
Courriel : alice.lefeuvre@developpement-durable.gouv.fr

ISBN : 978-2-11-162243-2

Rédacteur

Alice LEFEUVRE - SEBRiNaL - DREAL

Production Cartographique

Antoine DIONIS DU SEJOUR - SEBRiNaL, responsable de l'UTIL - DREAL

Relecteurs

François FAUCON - SERN – DDT 37

Guillaume GAUTRAIS - SLRT, chef du PRC – DDT 45

Bruno MORINEAU - GTL, adjoint au chef de groupement – SDIS 45

Jean-François HAUTTECOEUR - SERFOOB, chef de service – DRAAF

Didier VIVET - SEBRiNaL, chef de la MRN - DREAL

Johnny CARTIER - SEBRiNaL, chef de service adjoint - DREAL

Référence(s) Internet :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/atlas-du-risque-de-feux-de-foret-en-centre-val-de-a3834.html>

SOMMAIRE

1 - LE RISQUE DE FEUX DE FORÊT.....	7
1.1 - Les feux de forêt en France.....	7
1.2 - L'importance du risque en région Centre-Val de Loire.....	8
2 - POURQUOI UN ATLAS RÉGIONAL DES FEUX DE FORÊT ?.....	12
2.1 - Objectif à court terme.....	12
2.2 - Objectifs à moyen terme.....	12
3 - DÉTERMINATION DU RISQUE « FEUX DE FORÊT » À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	13
3.1 - Méthodologie.....	13
3.2 - L'aléa « feux de forêt ».....	14
3.2.1 - L'aléa naturel.....	14
3.2.2 - Les activités humaines.....	16
3.2.3 - L'aléa induit.....	18
3.3 - Les enjeux touchés par les feux de forêt.....	21
3.3.1 - Les enjeux humains.....	21
3.3.2 - Les enjeux touristiques.....	23
3.3.3 - Les enjeux économiques forestiers.....	25
3.3.4 - Les enjeux patrimoniaux.....	27
3.3.5 - Les enjeux environnementaux.....	29
3.3.6 - Agrégation des différents types d'enjeux.....	31
3.4 - La défendabilité du territoire.....	33
3.4.1 - Moyens humains mobilisables.....	34
3.4.2 - Véhicules de lutte de première intervention mobilisables.....	36
3.4.3 - Hydrants naturels et artificiels mobilisables.....	38
3.4.4 - Défendabilité du territoire.....	39
3.5 - Cartographie du risque.....	41
4 - PRIORISATION DES MASSIFS À RISQUES.....	44
4.1 - Priorisation par maille.....	44
4.2 - Priorisation par massif.....	46
5 - LIMITES ET USAGE DE L'ATLAS.....	50
6 - CONCLUSION.....	52
ANNEXE 1 : PRIORITÉ ET DESCRIPTIF DES MASSIFS FORESTIERS.....	53
7 - ANNEXE 2 : COMMUNES CONCERNÉES PAR DES MASSIFS FORESTIERS....	55
8 - ANNEXE 3 : ATLAS CARTOGRAPHIQUE AU FORMAT A3.....	75

Index des figures

Illustration 1: Plan de situation des massifs forestiers en Centre-Val de Loire.....	9
Illustration 2: Modélisation du risque feux de forêts à horizon 2040 (source : rapport interministériel de 2010).....	10
Illustration 3: Carte de sensibilité au feu des formations forestières.....	15
Illustration 4: Carte de probabilité de départ de feu engendrée par les activités humaines.....	17
Illustration 5: Carte de l'aléa induit par les activités humaines.....	19
Illustration 6: Carte de l'enjeu humain en zone sensible.....	22
Illustration 7: Carte des enjeux touristiques en zone sensible.....	24
Illustration 8: Carte de l'enjeu exploitation forestière.....	26
Illustration 9: Carte des enjeux patrimoniaux en zone sensible.....	28
Illustration 10: Carte des enjeux environnementaux en zone sensible.....	30
Illustration 11: Carte des enjeux agrégés en zone sensible.....	32
Illustration 12: Carte des temps d'accès depuis un centre d'incendie et de secours.....	34
Illustration 13: Carte des temps d'accès avec un véhicule DFCI.....	36
Illustration 14: Carte des temps d'accès depuis un hydrant référencé.....	38
Illustration 15: Carte de la défendabilité de la région.....	40
Illustration 16: Carte du risque feux de forêt.....	42
Illustration 17: Carte de priorisation d'action calculée par maille.....	45
Illustration 18: Carte de priorisation d'action pour les massifs forestiers.....	47



Index des tableaux

Tableau 1: Sensibilité au risque feux de forêt des formations végétales (D'après l'analyse de l'atlas feux de forêt de la Dordogne sur la BD Forêt v1).....	14
Tableau 2: Probabilité de départ de feu engendrée par les activités humaines.....	16
Tableau 3: Tableau de croisement de l'aléa induit.....	18
Tableau 4: Indice habitation.....	21
Tableau 5: Indice tourisme.....	23
Tableau 6: Indice exploitation forestière.....	25
Tableau 7: Indice patrimoine.....	27
Tableau 8: Indice environnement.....	29
Tableau 9: Importance liée à l'indice enjeu final.....	31
Tableau 10: Calcul des indices suivant l'importance des moyens et la durée du trajet (source : Cartographie des massifs forestiers d'Indre-et-Loire, 2018).....	39
Tableau 11: Définition de la défendabilité suivant la somme des indices.....	39
Tableau 12: Tableau de croisement du risque feux de forêts.....	41
Tableau 13: Tableau de croisement des massifs prioritaires.....	44
Tableau 14: Tableau des surfaces et nombre de communes impactées par les massifs en priorité 1 et 2.....	48
Tableau 15: Nombre de communes dans des massifs forestiers en région Centre-Val de Loire par département et par niveau de priorité.....	49



Introduction

Les récentes études produites par les ministères en charge de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, en collaboration avec Météo-France et l'ONF mettent en avant une remontée des risques de feux de forêt et de végétation vers le Nord de la France. Ainsi, à l'horizon 2040, la région Centre-Val de Loire connaîtra une situation comparable à celle que connaît actuellement les Landes.

Déjà en 2019 et 2020, années particulièrement sèches et chaudes, de nombreux incendies ont fortement mobilisé les services d'incendie et de secours en Centre-Val de Loire.

Il convient donc d'intégrer le plus rapidement possible l'évolution de ce risque dans les politiques publiques. Le présent atlas, dont la méthodologie s'inspire de documents similaires déjà réalisés dans le Sud de la France, correspond à une première étape. Il apporte de la connaissance et une caractérisation du risque feux de forêt sur l'ensemble de la région pour engager des réflexions sur la mise en synergie d'actions visant à lutter contre les feux de forêt.



1 - Le risque de feux de forêt

1.1 - Les feux de forêt en France

Historiquement le sud de l'Europe, en bordure de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique est la partie du continent la plus touchée par les feux de forêts.

En France, la politique de prévention et d'intervention liée aux feux de forêt, la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), a été mise en place au XIXe siècle et a pris de l'ampleur à partir de 1950. Le développement des moyens de prévention et de protection a permis de diviser par trois les surfaces brûlées annuellement. Sur les 30 dernières années, 20 000ha ont brûlé en moyenne chaque année, avec un maximum de 75 500 ha en 1989.

Les retours d'expérience et les données disponibles (via la base Prométhée) sur les zones de défense sud et sud-ouest mettent en avant les constats suivants :

- **90 % des feux sont d'origine anthropique (dont au moins 50 % sont des imprudences)** et à proximité des habitations, activités ou axes de circulation.
- **75 % des feux sont exclusivement des feux de récolte.**
- 75 % des feux de forêt commencent dans les champs avant de se propager à la forêt.
- Moins de 10 % des feux de forêts sont dus aux impacts de la foudre.
- Pour se propager aux strates hautes, le feu nécessite une continuité verticale via des strates intermédiaires.
- La déprise des espaces agricoles proches des forêts favorise une végétation buissonnante servant d'interface de propagation des flammes entre les strates basses (champ) et hautes (forêt).
- Un feu qui atteint la cime des arbres doit être traité par voie aérienne (1ère intervention aérienne en 2020 en région Centre) ou voies coupes-feux pré-existantes.
- Les reliefs exposés au sud ou sud-ouest sont plus sensibles aux départs de feux.
- La vitesse de propagation d'un incendie et sa direction sont directement liées au vent (de l'ordre de 3 % de la vitesse du vent)
- Dans les territoires soumis à l'obligation légale de débroussaillage (OLD), celle-ci est rarement respectée par tous les particuliers.



- Si un feu est traité dans les 15 premières minutes, il a de fortes probabilités d'être arrêté facilement. Sinon, des moyens bien plus importants doivent être déployés.

Trois ministères interviennent sur le risque « feux de forêts » :

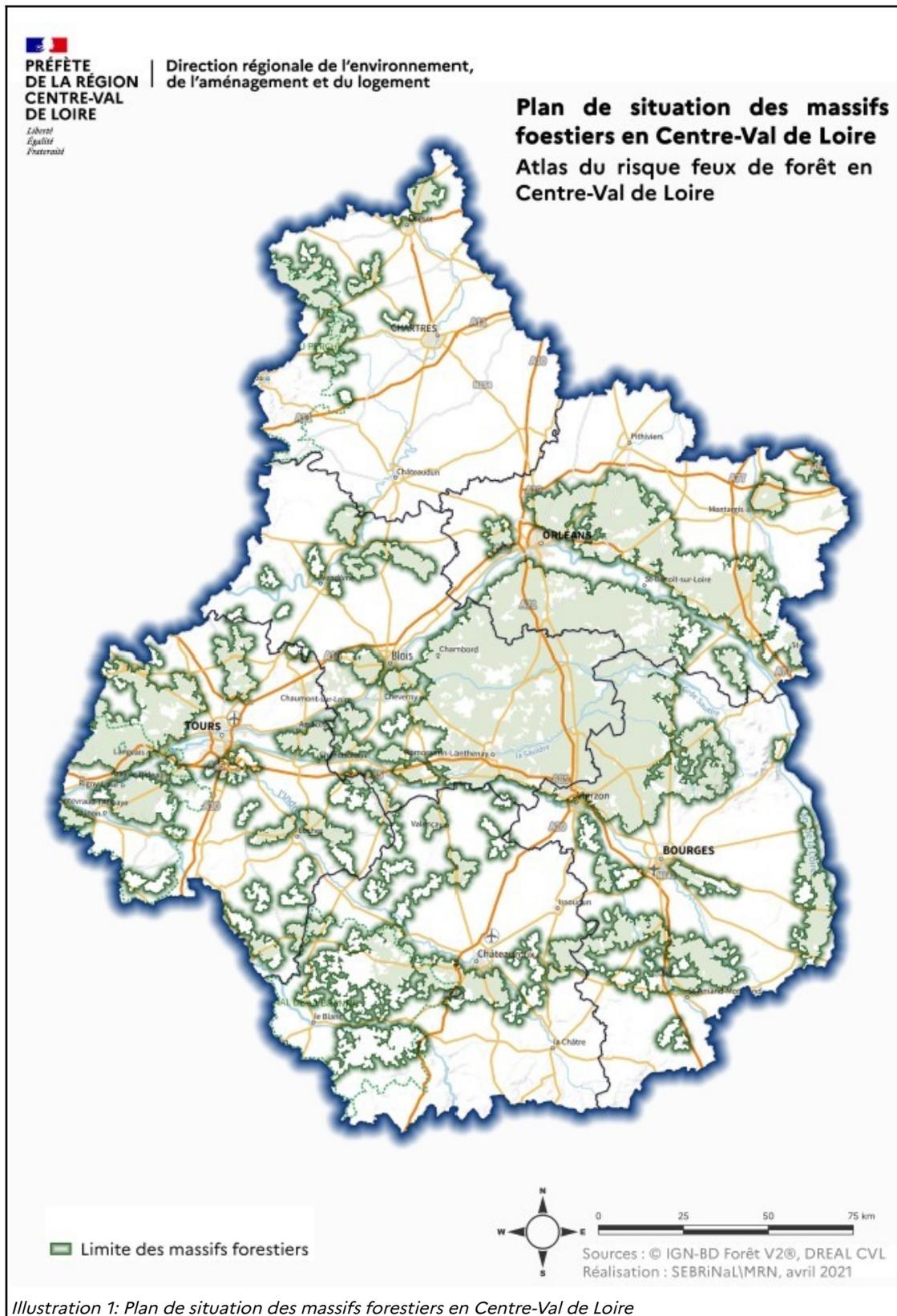
- le ministère de l'Agriculture (connaissance et exploitation économique des forêts et des zones agricoles),
- le ministère de l'Intérieur (lutte contre les incendies)
- le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (prévention du risque pour les populations).

1.2 - L'importance du risque en région Centre-Val de Loire

La région possède un relief peu marqué, sauf au Sud (contreforts du Massif Central). Elle se situe dans un contexte climatique globalement homogène, de type atlantique.

La proportion du territoire régional couverte par des zones forestières (**taux de boisement**) est de **26 %**. A l'échelle départementale, ce taux de boisement s'étale entre 13 % pour l'Eure-et-Loire et 37 % pour le Loir-et-Cher. 80 % des arbres sont des feuillus et 55 % du total sont des chênes. La plupart des résineux sont des pins maritimes (à l'ouest de la région), sylvestres et laricio. Les forêts de la région sont principalement regroupées dans la Sologne, l'arc forestier Orléanais, le bassin de Savigné et la Brenne.





La région se caractérise également par ses très importantes surfaces agricoles, principalement en production de céréales.

Avec un climat plus humide que celui du sud de la France, la région Centre – Val de



Loire présentait jusqu'à maintenant un faible risque « feux de forêts ». Seul le département d'Indre-et-Loire a vu certaines de ses forêts classées comme particulièrement exposées au risque incendie par décret du 29 mars 1952. A ce titre, en tant que département classé à moyen ou haut risque d'incendies, l'Indre-et-Loire a produit des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) entre 1994 et 2005. N'étant pas obligatoire au titre de l'article L. 132-1 du code forestier, ce dernier n'a pas été renouvelé.

Toutefois, le rapport "Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts", produit en juillet 2010 par l'IGN, l'ONF et Météo France à la demande des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de l'Environnement a modélisé, à l'horizon 2040 et en tenant compte de conditions climatiques plus sèches et chaudes en période estivale en France, l'évolution du risque lié aux incendies. Il constate un accroissement du risque dans les Landes et une extension du risque vers l'intérieur des terres et vers l'ouest de la France. Ainsi la région Centre-Val de Loire serait classée en aléa moyen, soit équivalent à l'aléa des Landes en 1989-2008, comme le montre la carte ci-dessous.



Modélisation 2040

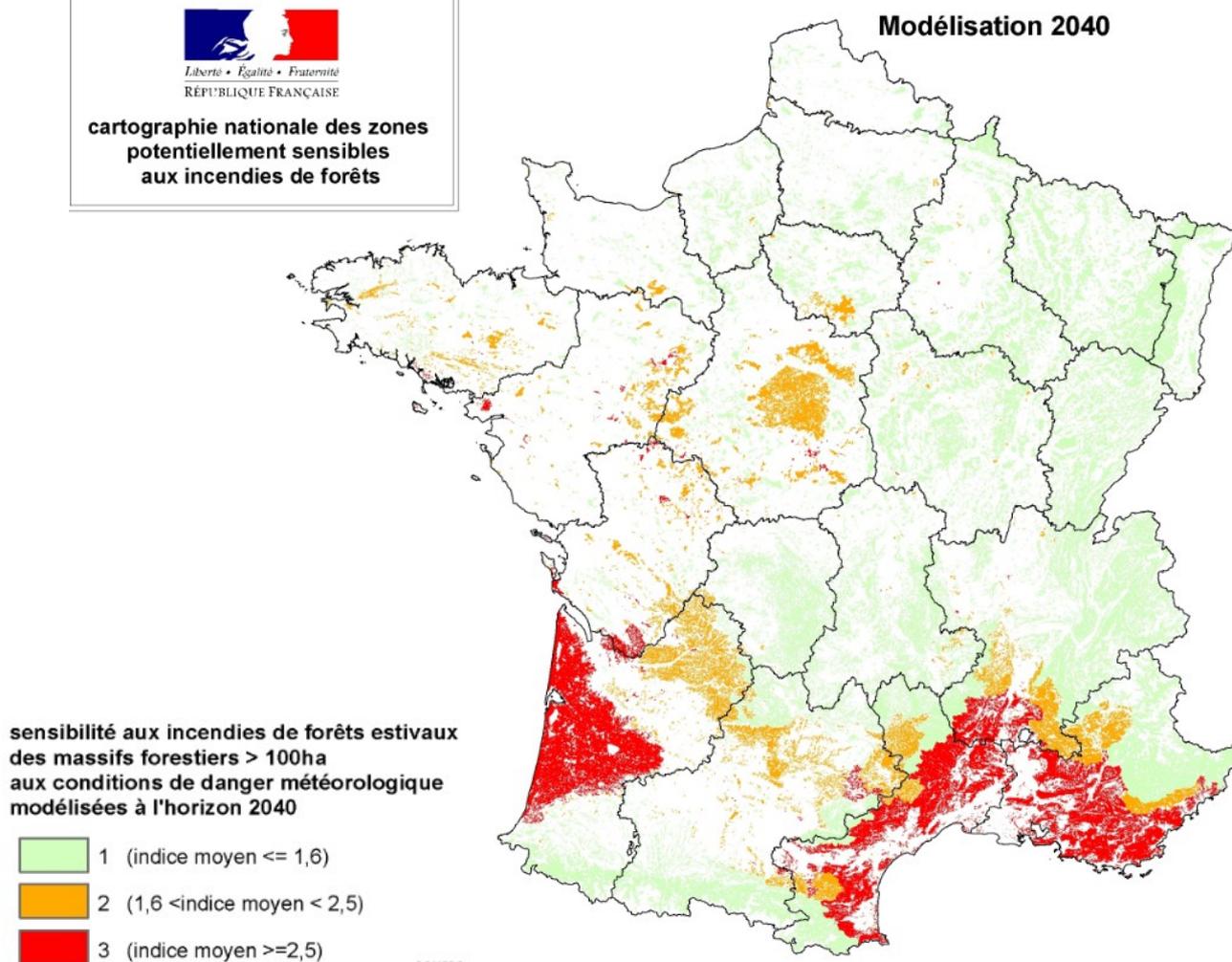


Illustration 2: Modélisation du risque feux de forêts à horizon 2040 (source : rapport interministériel de 2010)



Au cours des dernières années, la région a subi plusieurs sécheresses (2003, 2017, et 2019), au cours desquelles plusieurs départs de feux ont été constatés dont trois ont brûlé plus de 70 ha de forêt. En 2020, pour la première fois, des avions bombardiers d'eau ont été mobilisés sur l'un des incendies de la région.

L'analyse des indices donnés par Météo-France sur les étés 2019 et 2020 confirme cette tendance. En effet, le nombre de jours à risque important (indice feu météorologique (IFM) > 40) en région a été similaire à la moyenne annuelle constatée dans la zone Sud et très supérieure à la moyenne de la région (environ 30 jours).

Malgré son hétérogénéité de remplissage en Centre-Val de Loire, la base de données sur les incendies de forêts en France (BDIFF) permet de constater qualitativement un nombre de plus en plus important de départs de feux dans la région.

Le réchauffement climatique augmente la fréquence des étés secs et chauds favorables aux incendies dans la région et rend nécessaire la mise en place d'actions de prévention.



2 - Pourquoi un atlas régional des feux de forêt ?

2.1 - Objectif à court terme

Le premier objectif, pour ce qui concerne la région Centre – Val de Loire, est d'**identifier les massifs les plus sensibles aux feux de forêts** pour les années à venir afin de faciliter, sur ces secteurs, la mise en place d'actions à court terme visant à limiter le risque et à protéger les populations.

Il s'agit d'y limiter les comportements humains à risques, responsables de la majorité des départs de feux. Si cette démarche nécessite une large sensibilisation, l'atlas régional permettra aussi d'identifier les massifs où des restrictions d'activités peuvent être nécessaires en cas d'indice météorologique très défavorable.

Si, l'atlas ne porte aucunement sur la caractérisation du risque de feux de végétation, de récolte ou de chaume, dans de très nombreuses situations, les actions à mettre en place pour ces types de feux se rapprochent de celles pour les incendies de forêt.

2.2 - Objectifs à moyen terme

A moyen terme, tous les acteurs impliqués dans la gestion du risque de feux de forêts, publics ou privés, gagneront à s'engager dans la réalisation d'une stratégie complète de prévention et de lutte contre les feux de forêt, portant sur les axes suivants :

- sensibilisation du grand public et limitation de l'emploi du feu ;
- adaptation des activités professionnelles forestières et agricoles, résilience des forêts, suivi de leur état sanitaire ;
- fauchage ou pâturage des bords de routes, des bandes coupes-feux et des autres secteurs exposés ;
- création et entretien d'équipements utiles à la défense des forêts contre les incendies (DFCI), amélioration de la surveillance estivale et amélioration du retour d'expérience ;
- adaptation des formes urbaines et des habitats en forêt, équipements de protection du bâti ;
- renfort de la gouvernance sur les risques et de la collaboration interdépartementale.

A plus long terme, l'intégration de nouvelles connaissances sur l'impact du changement climatique permettra de faire évoluer si nécessaire l'atlas et les politiques de gestion du risque.



3 - Détermination du risque « feux de forêt » à l'échelle régionale

3.1 - Méthodologie

La méthodologie retenue s'appuie sur des approches existantes, adaptées au contexte de la Région Centre-Val de Loire. Elle a été arrêtée en tenant principalement compte de :

- l'instruction technique sur les Plans de Prévention du Risque Incendies de Forêts (PPRIF), 16/04/2020
- le document sur les PPR incendies de forêts de Collobrières (Var), 2018
- l'atlas feux de forêt de Dordogne, 2011
- la synthèse régionale Nouvelle Aquitaine du risque feux de forêt, en projet
- la cartographie des massifs forestiers d'Indre-et-Loire, 2018
- le plan de massif de Chinon en Indre-et-Loire, 2019

Les différentes phases de l'atlas (méthodologie, productions cartographiques, rapport) ont été suivies dans le cadre d'un groupe de travail constitué de la DRAAF et la DREAL Centre-Val de Loire, du SDIS et des DDT du Loiret et d'Indre-et-Loire.

L'avis de l'ensemble des SDIS et DDT de la région a également été sollicité une fois la méthodologie établie et pour valider les productions cartographiques.

Le principe d'élaboration de cet atlas repose sur la détermination :

- d'un aléa dit induit par croisement entre l'aléa naturel et les activités humaines (source de départs de feux)
- des enjeux à protéger
- de la défendabilité du territoire (par les moyens du SDIS).

Le risque correspond alors au croisement de l'aléa subi avec les enjeux à protéger et la capacité à défendre le territoire.

L'atlas conclut en priorisant les massifs par niveaux de risques.



3.2 - L'aléa « feux de forêt »

Il correspond à la sensibilité naturelle d'une zone donnée à ce qu'un feu se déclare influencé par l'impact des activités humaines.

3.2.1 - L'aléa naturel

La **sensibilité naturelle, aussi appelée aléa naturel**, peut être déterminée à partir de très nombreuses méthodes. Elle peut ainsi tenir compte des données climatiques (températures, pluviométrie, vent, foudre, etc.), du relief et des statistiques sur les feux (localisation, surface, etc.). Parfois elle est caractérisée au regard de l'inflammabilité (facilité à prendre feu et à propager via les continuités horizontales et verticales) et la combustivité (quantité de chaleur produite suivant l'essence, sa densité et la vitesse de propagation) des formations forestières.

L'analyse du contexte régional met en avant un **relief très plat** (quasiment aucune pente supérieure à 15%) et des données statistiques sur les feux très hétérogènes et peu exhaustives ainsi qu'une évolution climatique attendue qui rend **inopérante l'exploitation des données météorologiques passées**. L'analyse de l'inflammabilité et de la combustivité nécessite d'importants relevés de terrain.

Dans ces conditions, la caractérisation de l'aléa naturel retenue est basée sur la **sensibilité naturelle au feu des formations végétales qui tient compte de leur capacité d'inflammation et de combustion**. Cette approche simple et robuste offre une bonne analyse globale du territoire. La comparaison avec les dernières études conduites en Indre-et-Loire montre des résultats très similaires malgré des méthodes différentes.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité naturelle pour chaque type de formation végétale de la base de donnée de l'inventaire forestier national réalisée par l'IGN (BD Forêt v2).

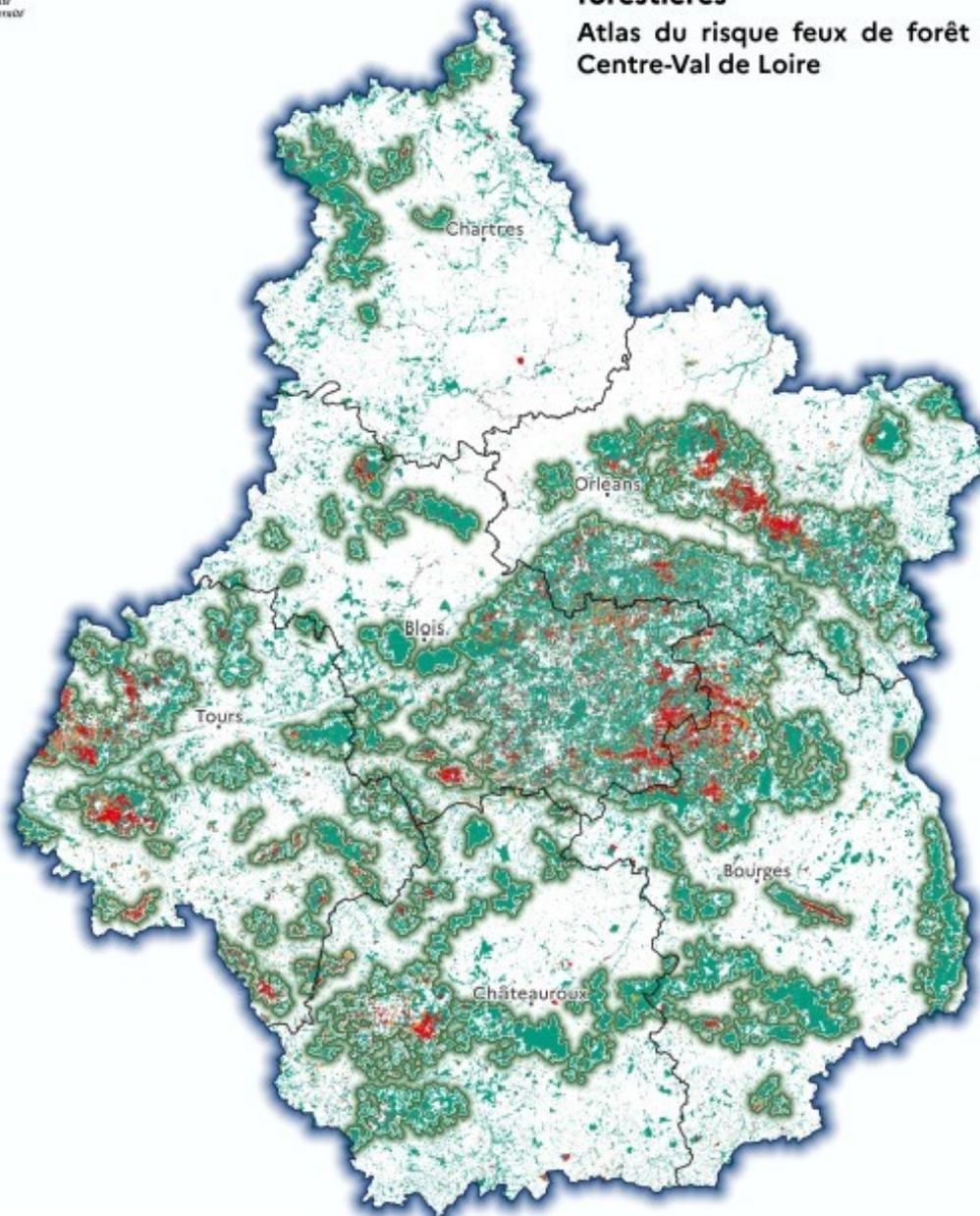
	Sensibilité au feu
Landes	Fort
Forêt de conifères	Fort
Forêt mélangée de conifères et feuillus	Moyen
Forêt de hêtre, châtaignier ou robinier	Moyen
Forêt d'autres feuillus	Faible
Forêt ouverte de conifères	Moyen
Forêt ouverte mélangée de conifères et feuillus	Faible
Forêt ouverte de feuillus	Faible

Tableau 1: Sensibilité au risque feux de forêt des formations végétales (D'après l'analyse de l'atlas feux de forêt de la Dordogne sur la BD Forêt v1)



Sensibilité au feu des formations forestières

Atlas du risque feux de forêt en
Centre-Val de Loire



Sensibilité au feu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Limite des massifs forestiers



Illustration 3: Carte de sensibilité au feu des formations forestières

Constat

Les zones les plus sensibles (aléa fort sur une surface importante) sont **le sud-est de la Sologne, le centre de l'arc forestier Orléanais, le bassin du Saigné, la Brenne et les secteurs de Chinon, Bourgueil et Noyers-sur-Cher**. Le nord de la Sologne est également sensible.



3.2.2 - Les activités humaines

Les activités humaines à l'origine de départs de feux sont multiples, notamment à proximité des réseaux de communication, dans les zones urbaines ou proches des activités agricoles. Jusqu'à 90 % des feux sont dus aux activités humaines. Les travaux agricoles et forestiers (projections de silex lors des moissons, éclats métalliques, courts-circuits électriques), les voies ferrées (frottement sur rail, freinage) et réseaux électriques (arcs électriques) peuvent conduire à des étincelles. Les véhicules arrêtés sur le bas-côté (pot d'échappement brûlant), mégots de cigarettes, cendres de feux de bivouac ou de barbecue peuvent aussi être à l'origine de départs de feux, tout comme les actes de malveillance.

Dans le contexte d'une végétation basse et fine (herbes, céréales, etc.) qui se dessèche très rapidement, un contact de 60°C ou une production d'étincelle est ainsi suffisant pour créer un départ de feu. 2/3 des feux sont exclusivement des feux de végétation. Le retour d'expérience montre aussi que 3/4 des feux de forêts commencent d'abord dans les champs et fourrés à moins de 200 m de la lisière et qu'une végétation arbustive ou la déprise agricole favorisent de manière importante le passage en feu de forêt. Cette distance peut être parcourue en une quinzaine de minutes, même par faible vent.

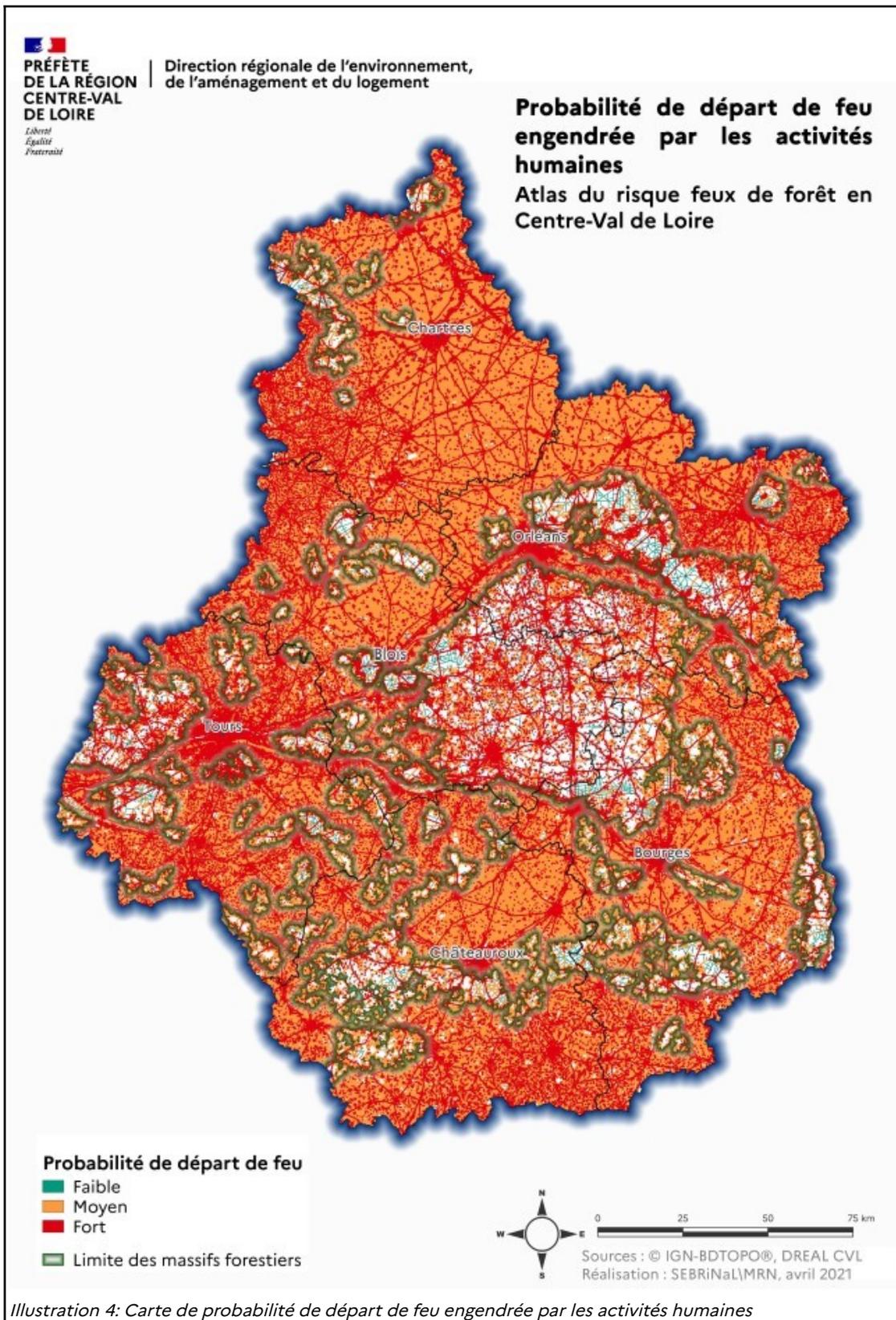
Les analyses conduites dans l'atlas permettent de caractériser l'impact des activités humaines suivant le type d'activité et la fréquentation des routes de manière homogène jusqu'à 200 m de distance. Les activités sont associées aux réseaux (routiers, piétons, ferrés, électriques) et bâtiments référencés dans la BD Topo de l'IGN ainsi qu'aux activités agricoles issues du registre parcellaire graphique (RPG).

Le tableau ci-dessous détaille l'influence de chaque activité suivant son type. Les surfaces des éléments (largeur de route, bâtiments, zones agricoles) ont été pris en compte. Les éléments en ruine, hors service ou les zones agricoles peu mécanisées ont été retirés. Au regard de sa forte fréquentation, l'itinéraire de « la Loire à vélo » est considérée comme une route locale.

	Probabilité de départ de feu	Influence jusqu'à 100 m	Influence jusqu'à 200 m
Influence humaine	Axes routiers nationaux		Fort
	Axes régionaux		Fort
	Axes départementaux		Fort
	Axes locaux		Moyen
	Pistes cyclables	Faible	
	Chemins	Faible	
	Sentiers	Faible	
	Lignes électriques	Moyen	
	Voies ferrées		Fort
	Bâti		Fort
	Zones agricoles		Moyen

Tableau 2: Probabilité de départ de feu engendrée par les activités humaines





Constat

En dehors des massifs forestiers, notamment en aléa moyen, l'activité agricole est très fortement représentée dans la région. Ces espaces sont les plus exposés aux



départs de feux de toutes origines humaines.

Peu de bâtiments (points en aléa fort) sont présents dans les forêts domaniales, contrairement aux forêts privées (Sologne, Bourgueil, Brenne). Enfin, la Sologne est très morcelée par de nombreux villages, villes et routes. Dans sa partie centrale de nombreux champs sont présents suivant un axe est-ouest.

3.2.3 - L'aléa induit

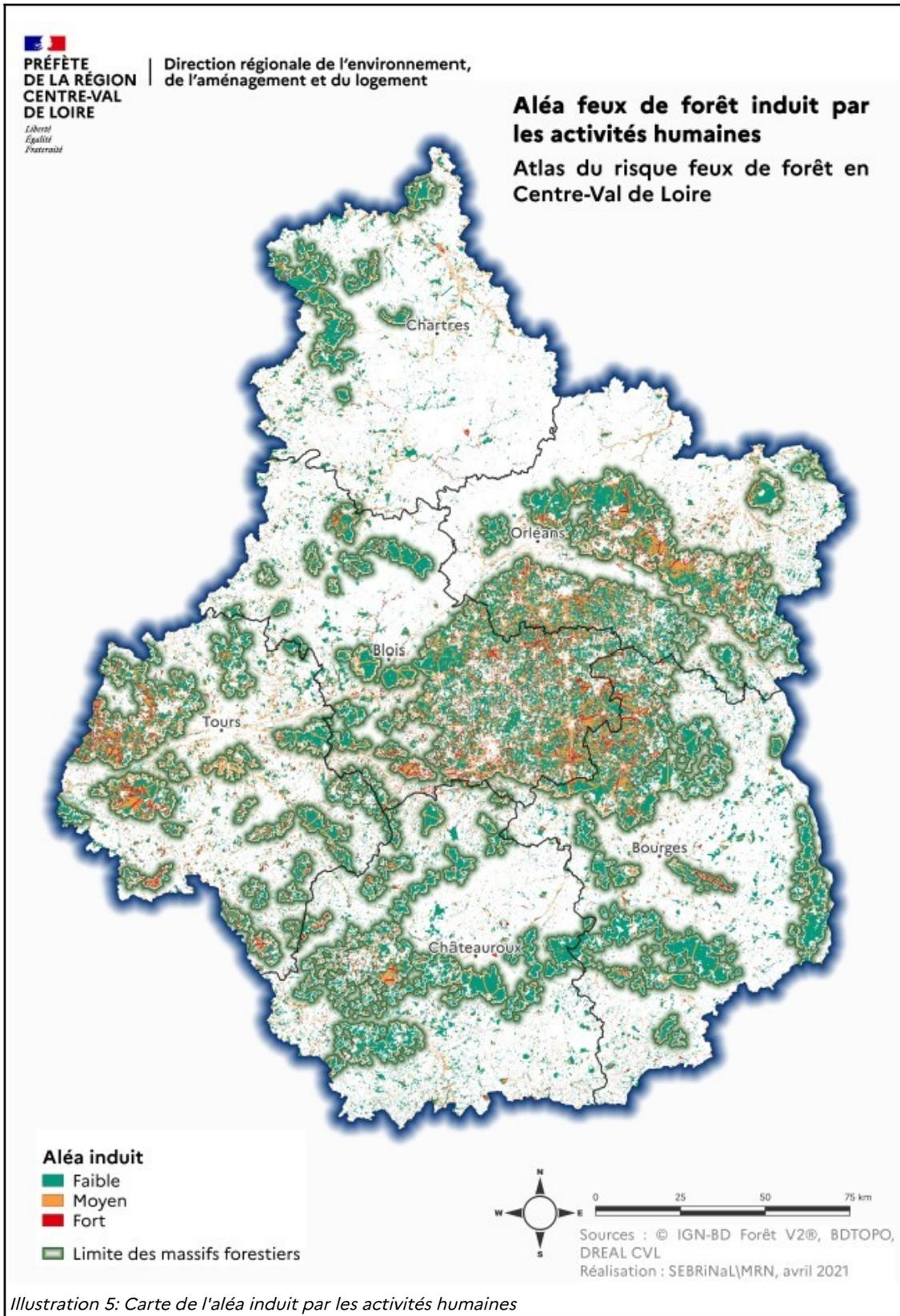
L'aléa induit est obtenu en croisant l'aléa naturel avec le risque de départ de feu lié aux activités humaines suivant la matrice ci-dessous :

		Probabilité de départ de feux				
		Aléa induit	Absence	Faible	Moyen	Fort
Aléa naturel	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Fort
	Fort	Moyen	Moyen	Fort	Fort	Fort

Tableau 3: Tableau de croisement de l'aléa induit

A noter : en l'absence de forêt, l'aléa induit est nul.





Constat

Certains secteurs qui étaient en forte sensibilité naturelle ressortent tout particulièrement dans l'aléa induit (partie sud de la Sologne, centre de la forêt d'Orléans, Chinon, Bourgueil). Les habitats denses étant plutôt éloignés de la forêt



ont finalement un faible impact sur la carte d'aléa induit. En revanche, les jonctions entre les villages représentent un aléa induit fort, comme au nord de la Sologne, à Montbazou-Larçay ou dans la forêt d'Orléans.

De nombreux bosquets isolés, hors massifs, deviennent également à aléa induit moyen ou fort du fait des différentes activités. Leur faible étendue représente cependant un enjeu moindre.



3.3 - Les enjeux touchés par les feux de forêt

Ils correspondent aux biens pouvant être affectés par un feu de forêt. Ils peuvent être de différentes natures : humains (habitations, tourisme), économiques (exploitations), culturel (patrimoine historique) ou environnementaux (biodiversité).

Tous les enjeux considérés sont situés dans la zone sensible de la forêt, qui correspond à l'ensemble des formations forestières élargie d'une bande de 200 m. L'agrégation des types d'enjeux sur un secteur prend en compte une pondération suivant leur importance. De plus, dans chaque type d'enjeu, des indices de sensibilité de 1 à 5 sont également définis pour préciser le poids de l'enjeu.

L'analyse des enjeux ne prend pas en compte certains éléments, moins pertinents par rapport au risque feux de forêts, comme les réseaux (électricité, téléphone), les productions énergétiques (éolien, photovoltaïque), ou les installations qui doivent avoir leur propre politique de prévention et d'évacuation.

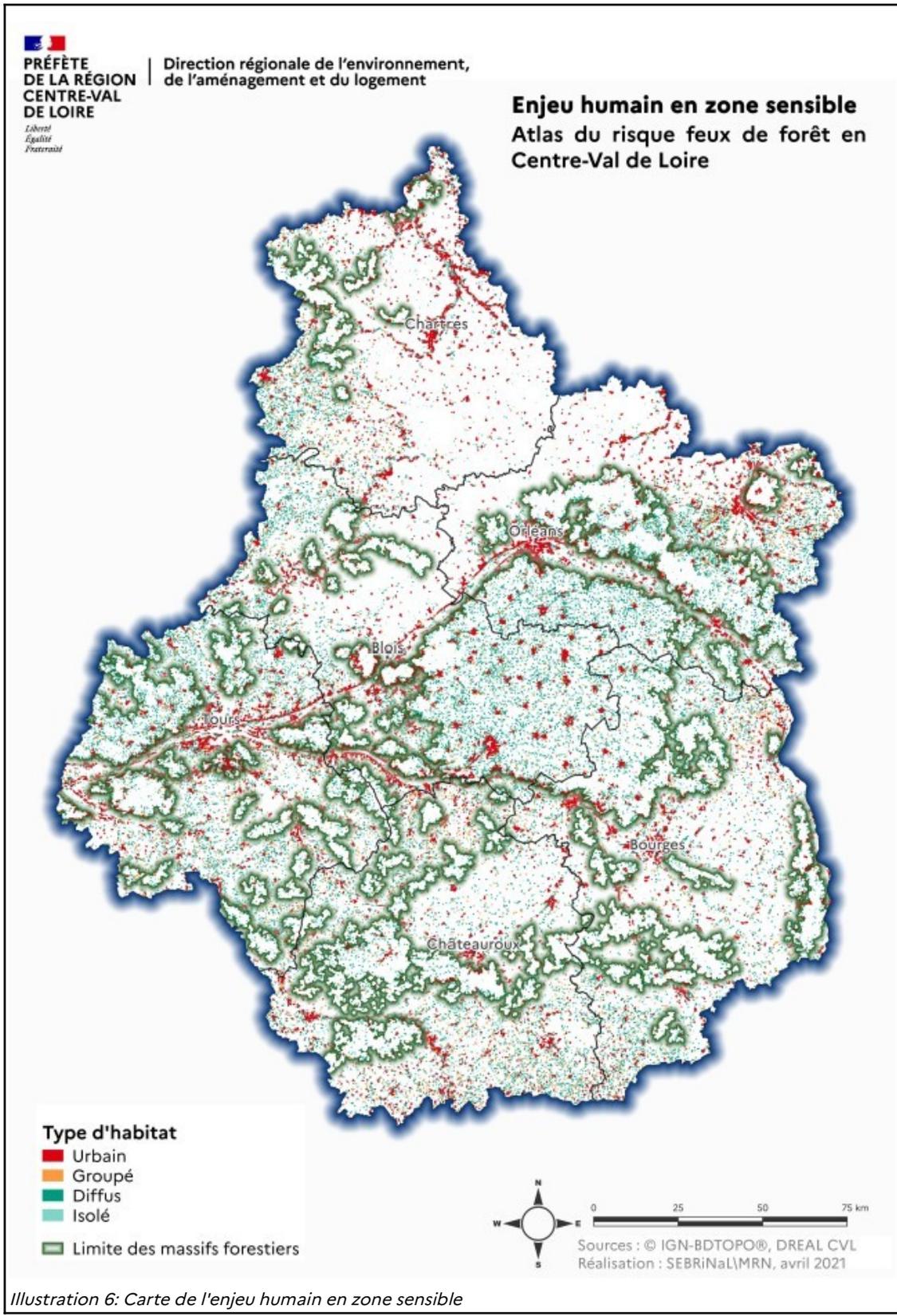
3.3.1 - Les enjeux humains

Les enjeux humains sont définis en comptabilisant les bâtiments à usage d'habitation en zone sensible. Ceux-ci sont pris à partir de la BD Topo de l'IGN. Les enjeux sont pondérés selon qu'ils sont groupés (forte densité d'enjeux humains) ou isolés. Le tableau ci-dessous détaille les indices pour l'enjeu humain et la carte suivante le résultat régional comprenant un tampon de 50 m autour de tous les bâtiments à usage d'habitation :

Type d'habitat	Définition	Indice
Urbain	≥ 30 bâtis distants de moins de 100 m	5
Groupé	10 à 29 bâtis distants de moins de 100 m	4
Diffus	2 à 9 bâtis distants de moins de 100 m	3
Isolé	Autres bâtis, distants entre eux de plus de 100 m	2

Tableau 4: Indice habitation





Constat

Les données comprennent toutes les parcelles de boisement d’au moins 50 ares. La zone sensible et les résultats s’appliquent à toutes les parcelles qu’elles soient regroupées en massif ou isolées. Les constats ci-dessous portent sur les secteurs



impactant des massifs.

Dans les forêts domaniales, il existe très peu d'enjeux humains.

Des secteurs à forts enjeux sont identifiés dans les **massifs de la Sologne, de Bourgueil, de Montbazou-Larçay** et plus ponctuellement dans la forêt d'Orléans. Ces secteurs de type urbain sont caractéristiques de villages ou villes implantés dans la forêt et pour lesquels il n'existe souvent pas de séparation entre les quartiers pavillonnaires et la forêt. Outre les secteurs urbains, il existe également de très nombreux habitats isolés (points verts), très diffus dans certains massifs.

3.3.2 - Les enjeux touristiques

Les enjeux touristiques prennent en compte uniquement les campings issus de la BD topo de l'IGN, dans la zone sensible. Ils sont représentés avec un tampon de 50 m. Il est retenu un indice de 5 au vu du regroupement potentiel d'enjeux humains et sans protection solide.

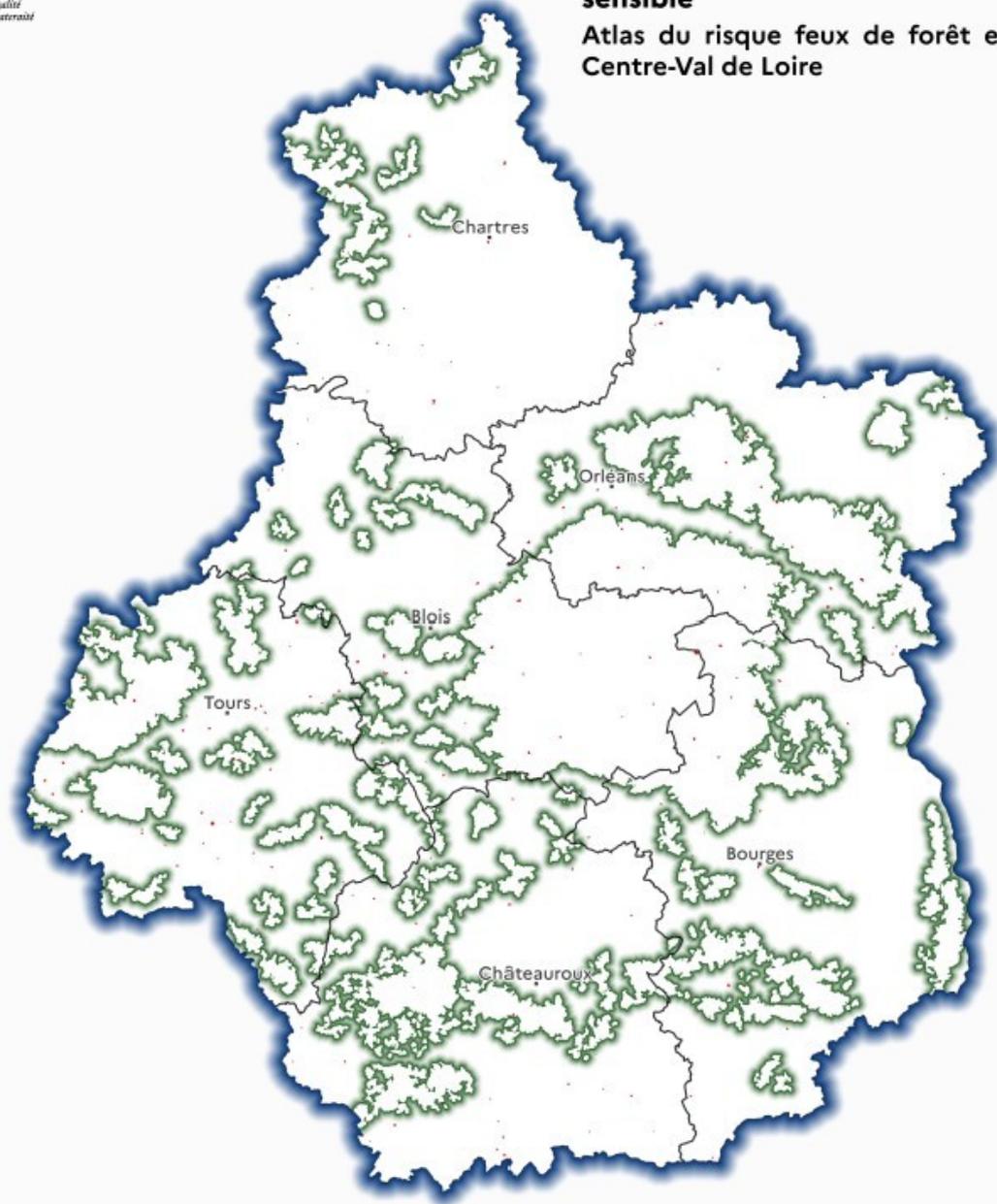
Indice tourisme	Campings
	5

Tableau 5: Indice tourisme



Enjeux touristiques en zone sensible

Atlas du risque feux de forêt en
Centre-Val de Loire



Enjeu touristique

■ Camping

■ Limite des massifs forestiers



Sources : © IGN-BDTopo®, DREAL CVL
Réalisation : SEBRiNaL\MRN, avril 2021

Illustration 7: Carte des enjeux touristiques en zone sensible

Constat

Peu de secteurs sont concernés. Toutefois l'enjeu touristique demeure important du fait de la présence humaine.



3.3.3 - Les enjeux économiques forestiers

A l'échelle régionale les enjeux forestiers sont très variés. En fonction du contexte local dans lequel s'intègre la forêt, le propriétaire forestier peut décider de valoriser sa forêt tant pour sa fonction sylvicole (exploitation forestière pour la production de bois de qualité) tant pour sa fonction cynégétique (chasse), mais aussi pour des productions annexes tels que les loisirs.

L'enjeu forestier s'appuiera ici uniquement sur l'exploitation forestière (bois d'œuvre, de chauffage, etc.).

Il ressort du Programme Régional Forêt Bois 2019-2029 (PRFB) que la région se place au 6^e plan national pour les prélèvements de bois et au 3^e pour les prélèvements de chêne alors que seulement 43 % de l'accroissement biologique (croissance naturelle de la forêt) est prélevé. Le potentiel de prélèvement de l'accroissement biologique est donc près de 2 fois plus important. Ainsi, la forêt régionale comprend 160 millions de m³ sur pied, un accroissement biologique de 6 millions de m³ et un prélèvement commercialisé de 2 millions de m³ (hors 0,6 million de m³ d'autoconsommation).

Le chêne est l'essence présentant la plus forte valeur ajoutée, à condition qu'un bon suivi soit effectué durant la croissance de l'arbre. Les essences de pins et de peupliers sont également intéressantes. A l'heure actuelle, les forêts domaniales (12 % des forêts régionales), gérées par l'ONF, se rapprochent d'une exploitation optimale en prélevant 80 % de l'accroissement biologique). L'exploitation est plus hétérogène dans les forêts privées. Si la couverture en plans simples de gestion (PSG) des surfaces de plus de 25 ha est importante (92% en région mais 37 % dans le Perche), le taux de coupe reste limité.

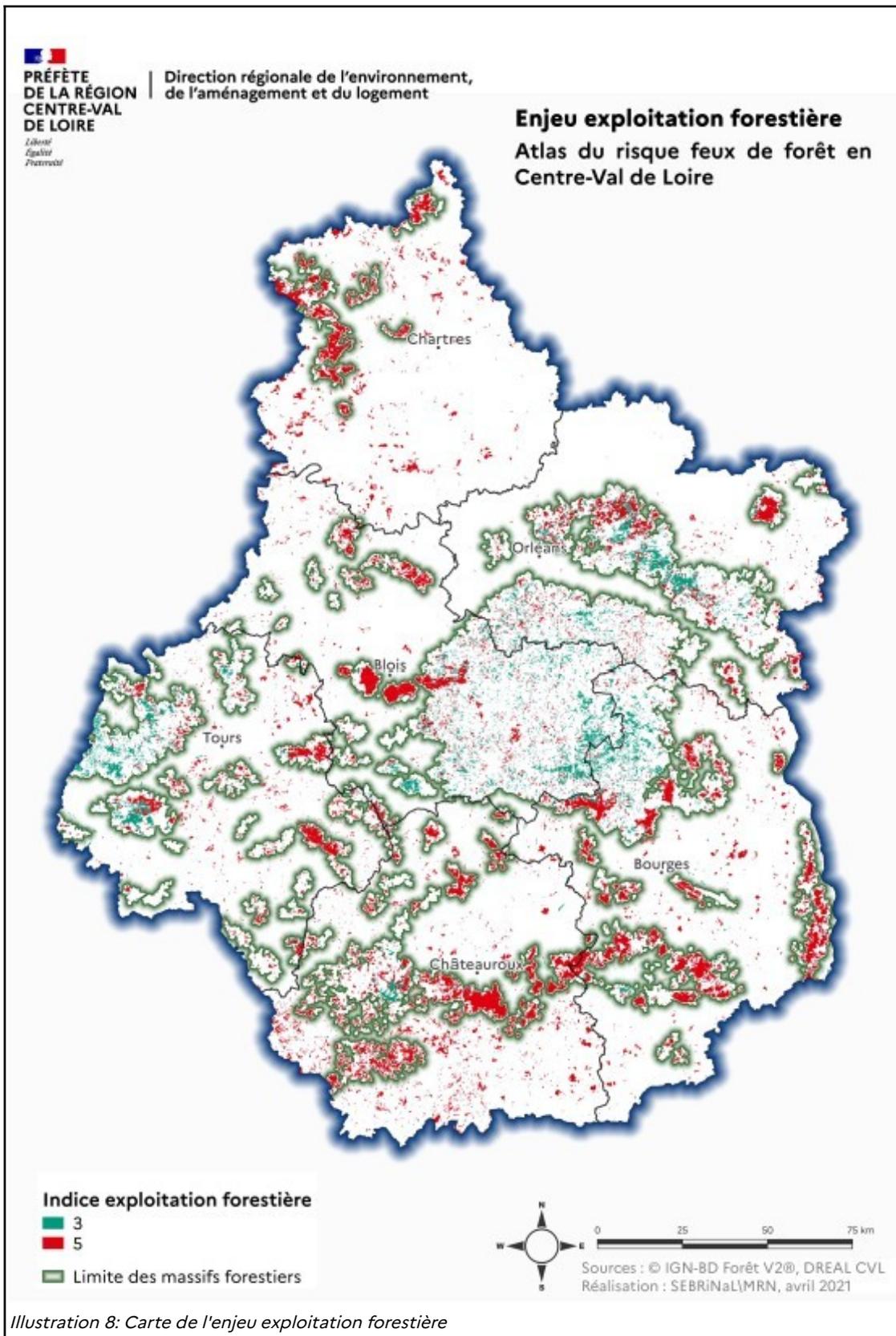
Le PRFB identifie donc des massifs prioritaires pour concentrer les financements et accroître l'exploitation forestière par les propriétaires privés.

Les données utilisées sont celles de la BD forêt v2 de l'IGN et les données produites dans le PRFB. L'indice forestier tient compte de l'ensemble de ces éléments comme suit :

Indice exploitation forestière	Localisation et type de formations	
	Pins et peupliers dans forêts prioritaires du programme régional forêt bois et forêts publiques	Chênes
	3	5

Tableau 6: Indice exploitation forestière





Constat

De **nombreux massifs** représentent des enjeux d'économie forestière particulièrement importants dont les massifs d'Eure-et-Loir, du Cher, Blois, Russy,



Marchenoir, Fréteval, Amboise, Loches, Baudres, Châteauroux, Marron, Ardentes, Luzeraize. En moindre proportion, l'ouest de la forêt d'Orléans, Chinon, le secteur de Chambord et la pointe sud de la Sologne présentent des enjeux forts.

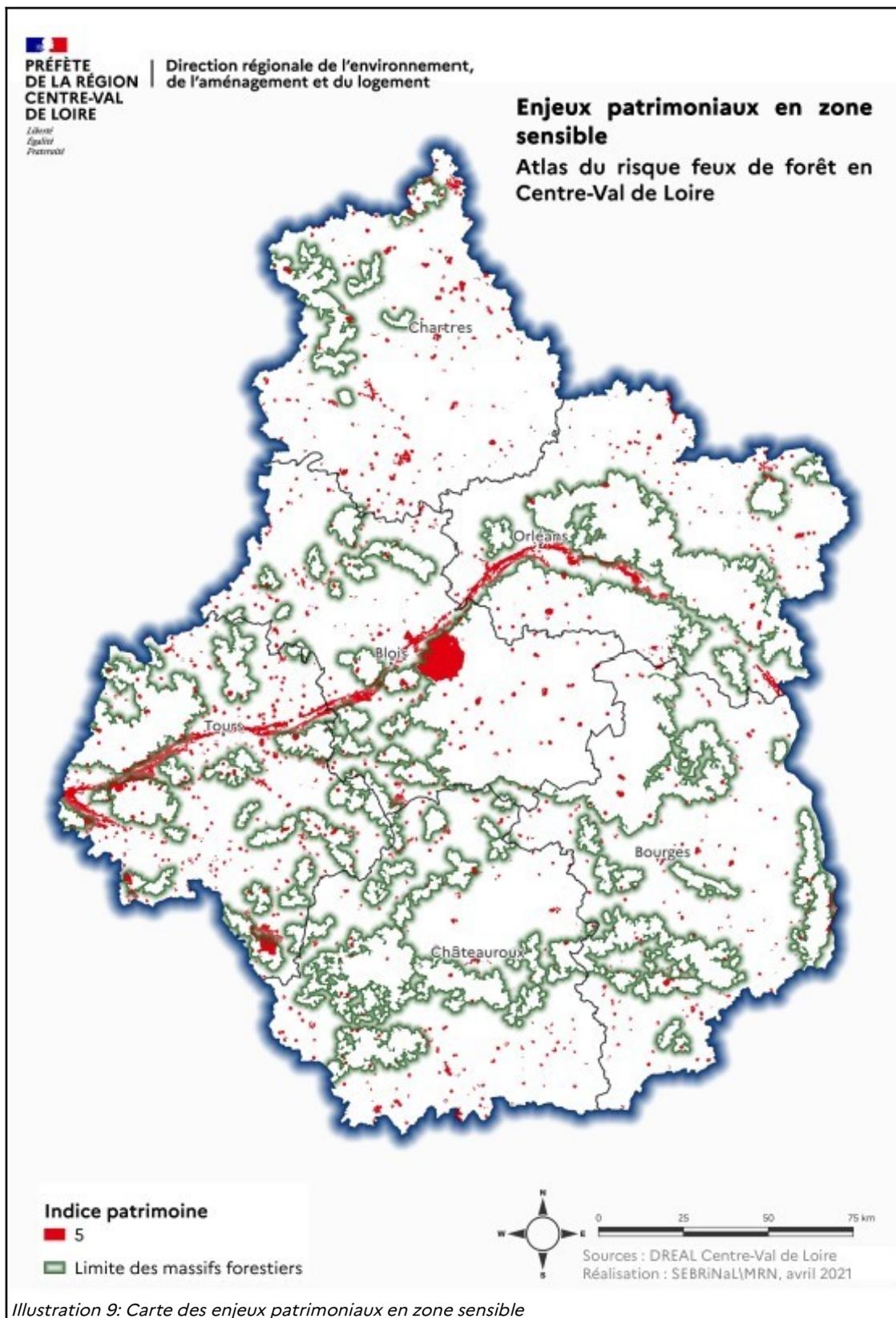
3.3.4 - Les enjeux patrimoniaux

Les enjeux patrimoniaux tiennent compte des monuments ou architectures présentant une forte valeur culturelle mais également des zones avoisinantes ou paysages remarquables. Ont été pris en compte les monuments classés ou inscrits ainsi que leurs abords, le val de Loire (classé à l'UNESCO). Sont également pris en compte, avec une zone tampon de 50 m les sites classés ou inscrits et les Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Seuls les enjeux patrimoniaux les plus importants ont été retenus, ils représentent une faible surface du territoire. Un indice 5 leur est donc attribué uniformément. Les données sont celles produites par la DREAL et disponibles sur le site <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>.

Indice patrimoine	Monuments, sites, ZPPAUP et val de Loire
	5

Tableau 7: Indice patrimoine





Constat

Le secteur de Chambord en Sologne et le massif de Boussay présentent d'importants enjeux. Des enjeux moins étendus sont également présents au sein



des massifs, généralement dans les villages et villes.

3.3.5 - Les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux sont principalement liés à la biodiversité, que ce soit en termes d'espèces protégées ou d'habitats protégés. Ils font l'objet de plusieurs zonages, arrêtés ou d'inventaires. L'analyse prend en compte les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (cœur de biodiversité) et 2 (ensembles de biodiversité) ainsi que les zones Natura 2000 de protection spatiale (ZPS) et spéciales de conservation (ZSC) qui représentent les enjeux les plus importants en termes de biodiversité et couvrent une emprise spatiale cohérente par rapport aux autres zonages. La forêt représentant aussi un espace de biodiversité en tant que telle, une valeur de 1 est attribuée aux autres forêts.

Les données sont produites par la DREAL Centre-Val de Loire et disponibles sur le site <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique>. Le tableau ci-dessous reprend ces informations :

Indice environnement	Principaux enjeux en termes de biodiversité			
	Autres forêts	ZNIEFF 2	Natura 2000 ZSC + ZPS	ZNIEFF 1
	1	3	4	5

Tableau 8: Indice environnement



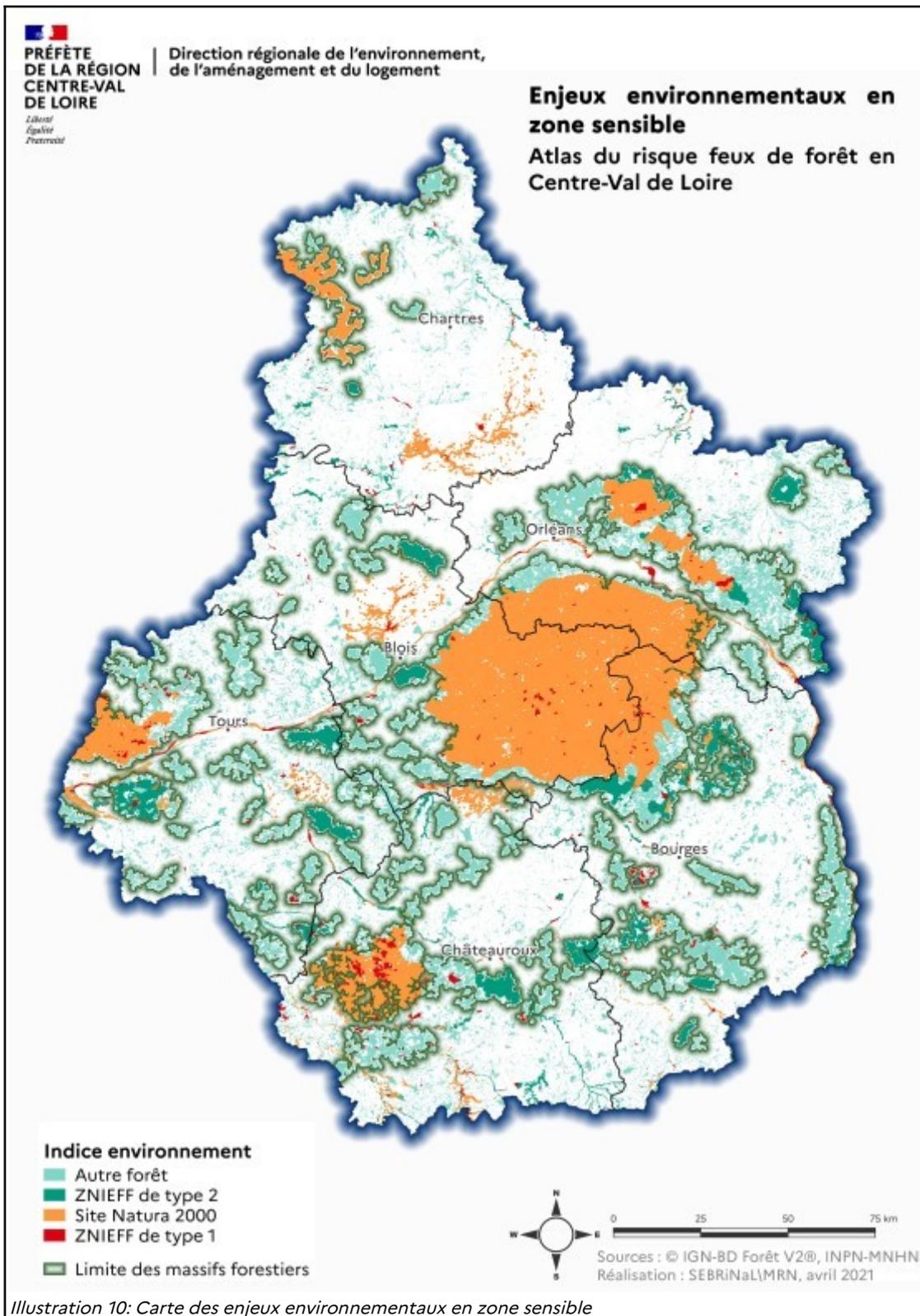


Illustration 10: Carte des enjeux environnementaux en zone sensible

Constat

Les secteurs présentant le plus d'enjeux sont la Brenne, la Sologne, la forêt d'Orléans, Bourgeuil, l'arc du Perche et Châteauneuf.



Il existe aussi de petites zones à très fort enjeu dans certains massifs.

3.3.6 - Agrégation des différents types d'enjeux

L'agrégation des types d'enjeux se base sur l'atlas du risque incendie de forêt de la Dordogne de 2011. Elle est réalisée par une moyenne pondérée. Les enjeux humains sont les plus sensibles et présentent donc le poids le plus important. Ils sont suivis par les enjeux économiques et touristiques puis par les patrimoniaux et environnementaux.

La formule suivante précise le poids de chaque indice permettant d'obtenir l'enjeu final soit tous types confondus :

$$\text{indice enjeu final} = (6 * \text{indice habitations} + 3 * \text{indice tourisme} + 3 * \text{indice exploitation forestière} + 2 * \text{indice patrimoine} + 1 * \text{indice environnement}) / 5$$

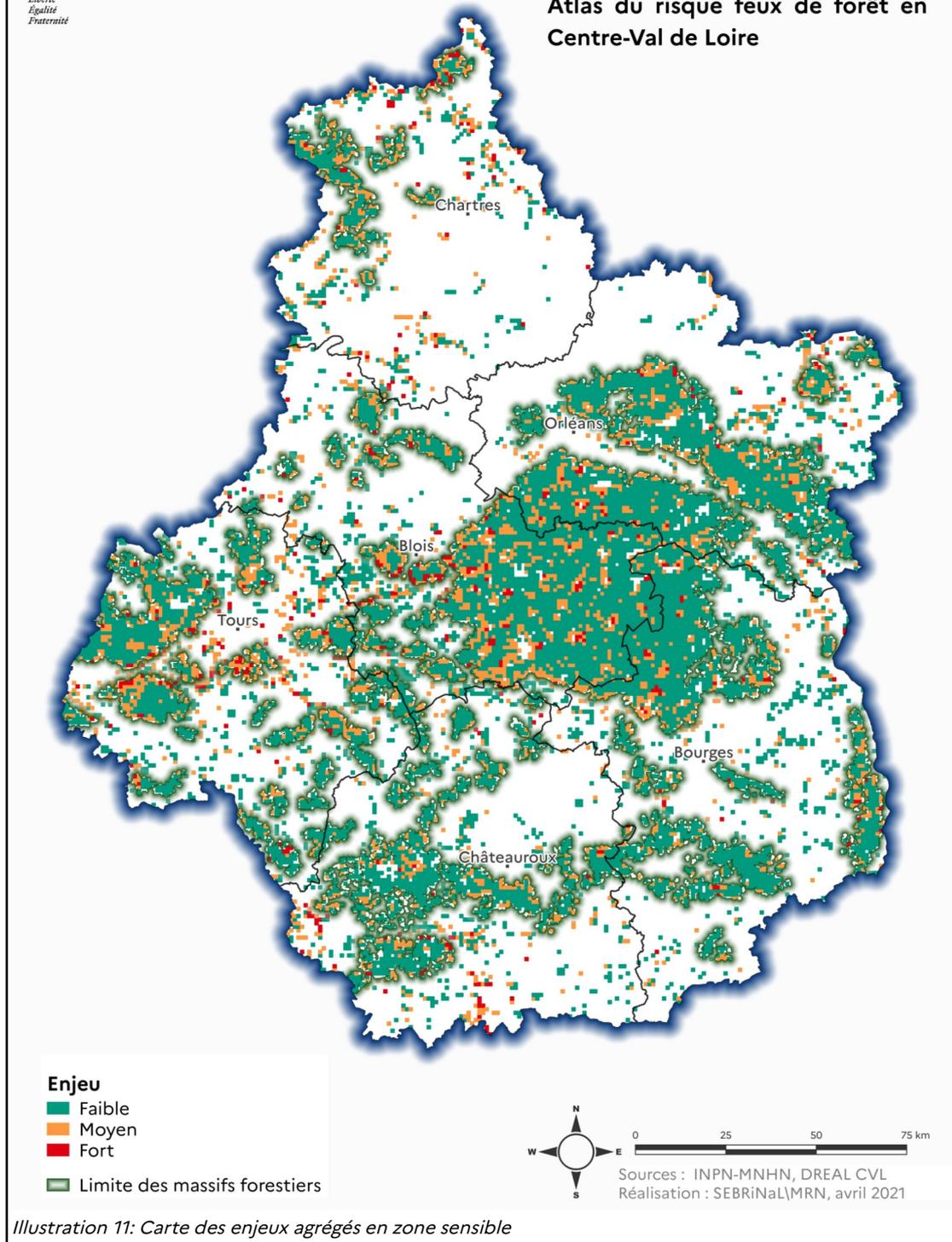
Sur la cartographie, cet indice d'enjeu est calculé pour chaque maille de 1 km de la région Centre-Val de Loire. La maille utilisée est celle de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). L'enjeu est ensuite défini par gamme d'indices suivant le tableau ci-dessous. La cartographie exclue les secteurs comprenant moins de 30 % de surface forestière sur la maille de 1km

Enjeu	Indice enjeu final		
	0 à 4	5 à 8	9 à 15
	Faible	Moyen	Fort

Tableau 9: Importance liée à l'indice enjeu final



Enjeux agrégés en zone sensible Atlas du risque feux de forêt en Centre-Val de Loire



Constat

La plupart des enjeux sont regroupés le long des axes des cours d'eau, y compris lorsqu'ils touchent des bordures de massifs, comme à Chinon et Bourgeuil. Des enjeux importants sont également présents de manière disparates en Sologne.



3.4 - La défendabilité du territoire

La défendabilité est assurée par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). La facilité d'accès (en moins de 15 min) de leurs moyens de déplacement à tout point du territoire et aux hydrants (bornes incendie, cours d'eau, étang) est essentielle pour lutter efficacement contre les départs de feu.

La présente partie se concentre sur les moyens de première intervention, permettant d'éteindre un feu avant que celui-ci ne prenne trop d'ampleur (en surface brûlée ou en atteinte de la cime des forêts).

En région, les moyens des SDIS correspondent principalement aux véhicules d'intervention (attaque, rechargement, logistique) et aux moyens humains mobilisables (pompiers postés dans un centre ou pompiers volontaires à mobiliser) regroupés dans les Centre d'Incendie et de Secours (CIS).

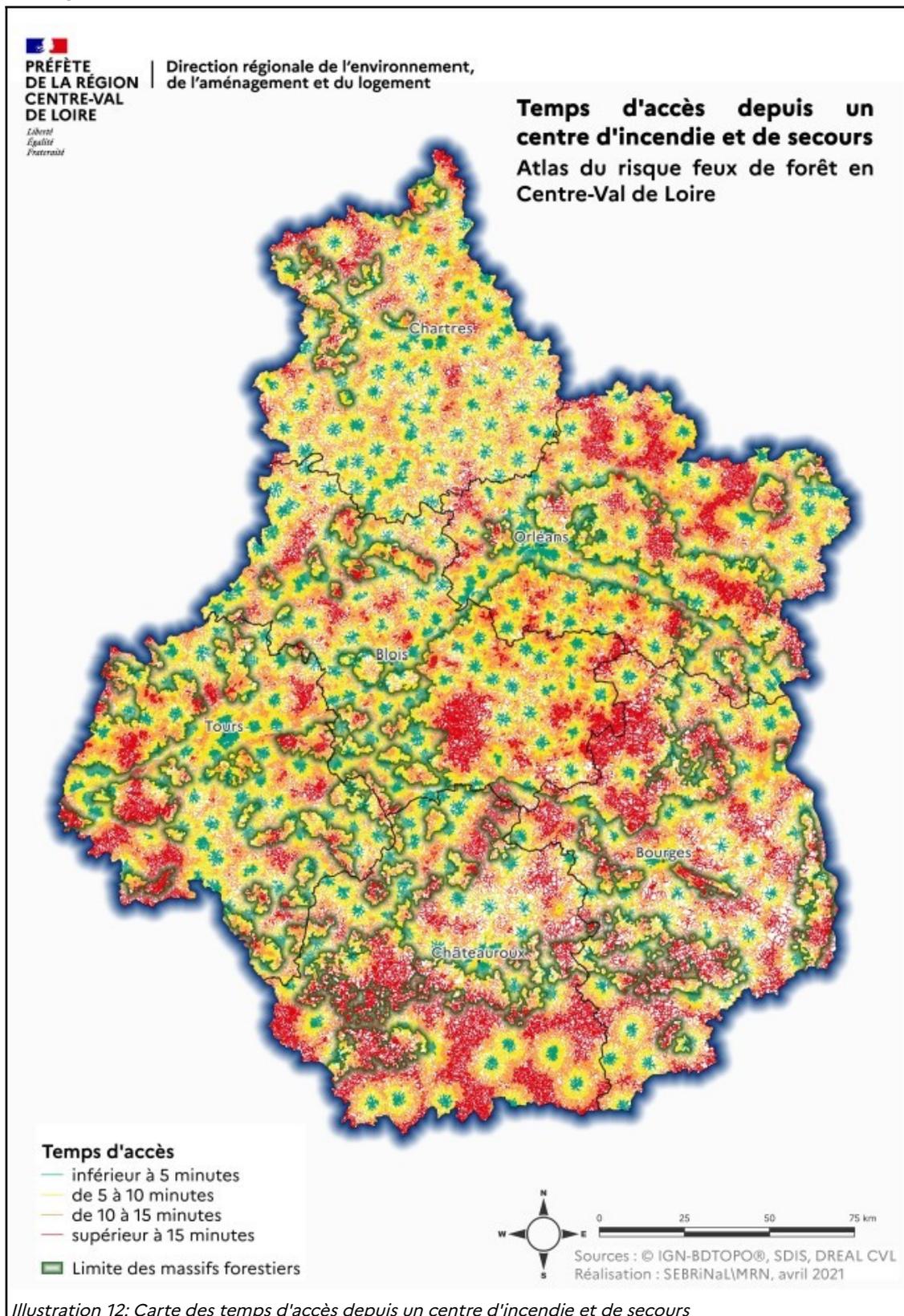
Les données utilisées pour l'analyse de la défendabilité relatives aux CIS, véhicules d'intervention de type camion de citerne forestier (CCF) et rural (CCR) et les hydrants proviennent des bases internes de chaque SDIS. Elles sont susceptibles d'évoluer avec le parc de véhicules, la distribution ou encore l'entretien des accès aux hydrants. En particulier, les moyens des SDIS sont affectés suivant les schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques (SDACR) dont l'objectif principal peut être différent de la lutte contre les incendies. De plus les hydrants correspondent généralement aux points d'eau utilisés lors des incendies de structures ou d'espaces naturels. Ces ressources sont complétées par des points d'eau naturels ou artificiels (étang, citerne...).

Les données de la BD topo de l'IGN ont ensuite été utilisées pour définir les vitesses de déplacements des véhicules d'intervention sur chaque type de route et ainsi établir des isochrones.

Pour chaque carte (CIS, véhicules d'intervention, hydrants), les isochrones sont représentées en 4 zones allant de moins de 5 min à plus de 15 min, délai au-delà duquel l'intervention est rendue plus difficile .



3.4.1 - Moyens humains mobilisables



Constat

La répartition des centres d'incendie et de secours (CIS) est hétérogène sur le territoire. Elle est plutôt bonne en Eure-et-Loir, en Loir-et-Cher avec un secteur peu

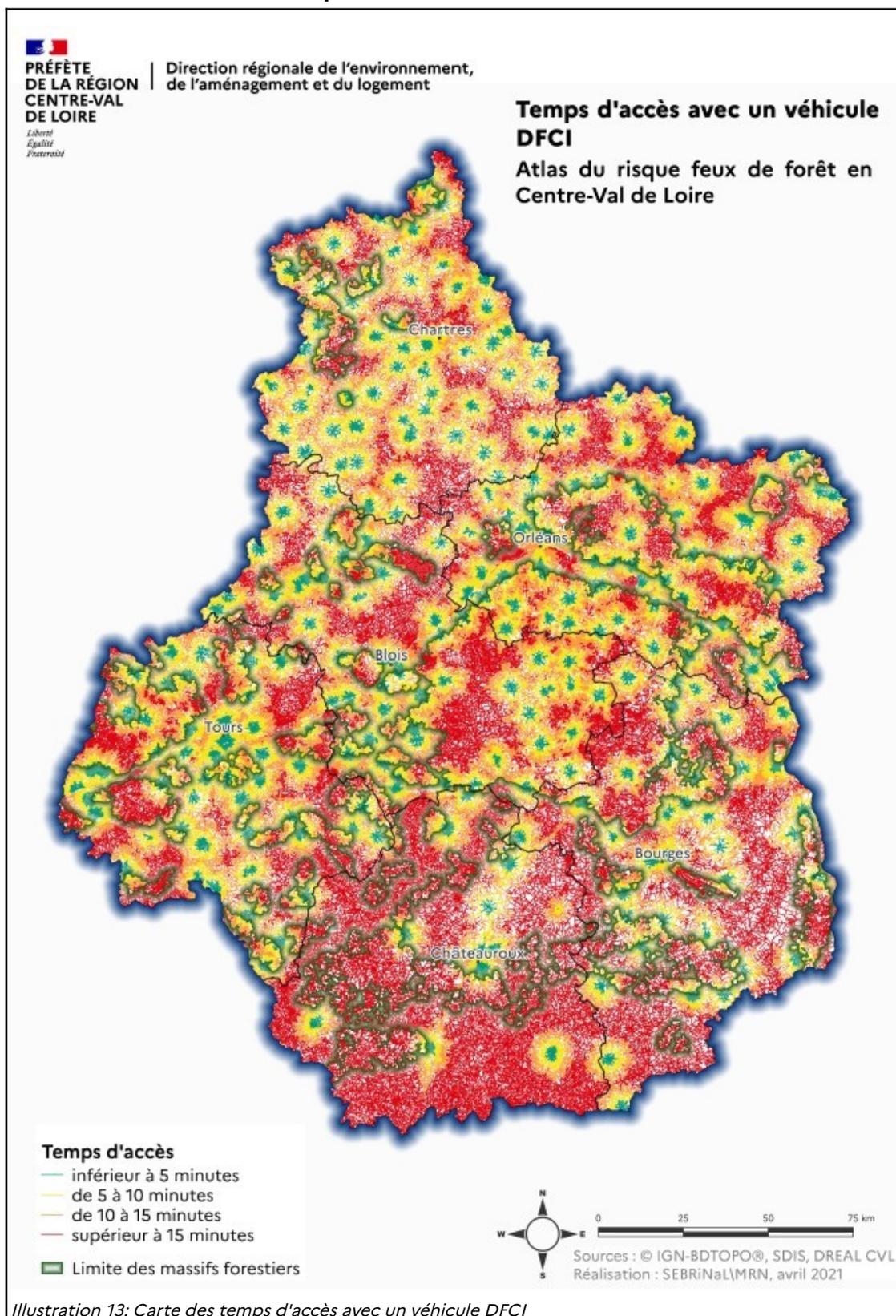


accessible, soit en plus de 15 minutes, au sud-ouest de la Sologne, en Indre-et-loire avec quelques secteurs peu accessibles à l'ouest concernant les massifs de Chinon, Marigny et Fontevraud, dans le Loiret avec des zones difficiles d'accès dans sa partie nord impactant la forêt d'Orléans, Montargis et les zones agricoles. Des choix différents ont été effectués suivant les départements avec de petits CIS mais nombreux en Eure-et-Loir et des CIS plus importants proche des villes dans le Loiret.

Le Cher et l'Indre présentent une part plus importante de secteurs difficiles d'accès, en particulier dans la Brenne et le sud-est de la Sologne. Cette disparité est en partie due au nombre de CIS : environ 50 dans ces deux départements contre 70 à 90 dans les quatre autres. Cette disparité peut également être due à la qualité des données sur la desserte des massifs forestiers.



3.4.2 - Véhicules de lutte de première intervention mobilisables



Constat

Tous les CIS ne sont pas équipés ou ne peuvent stationner un véhicule d'intervention de type CCF ou CCR. Il existe ainsi d'importants secteurs où

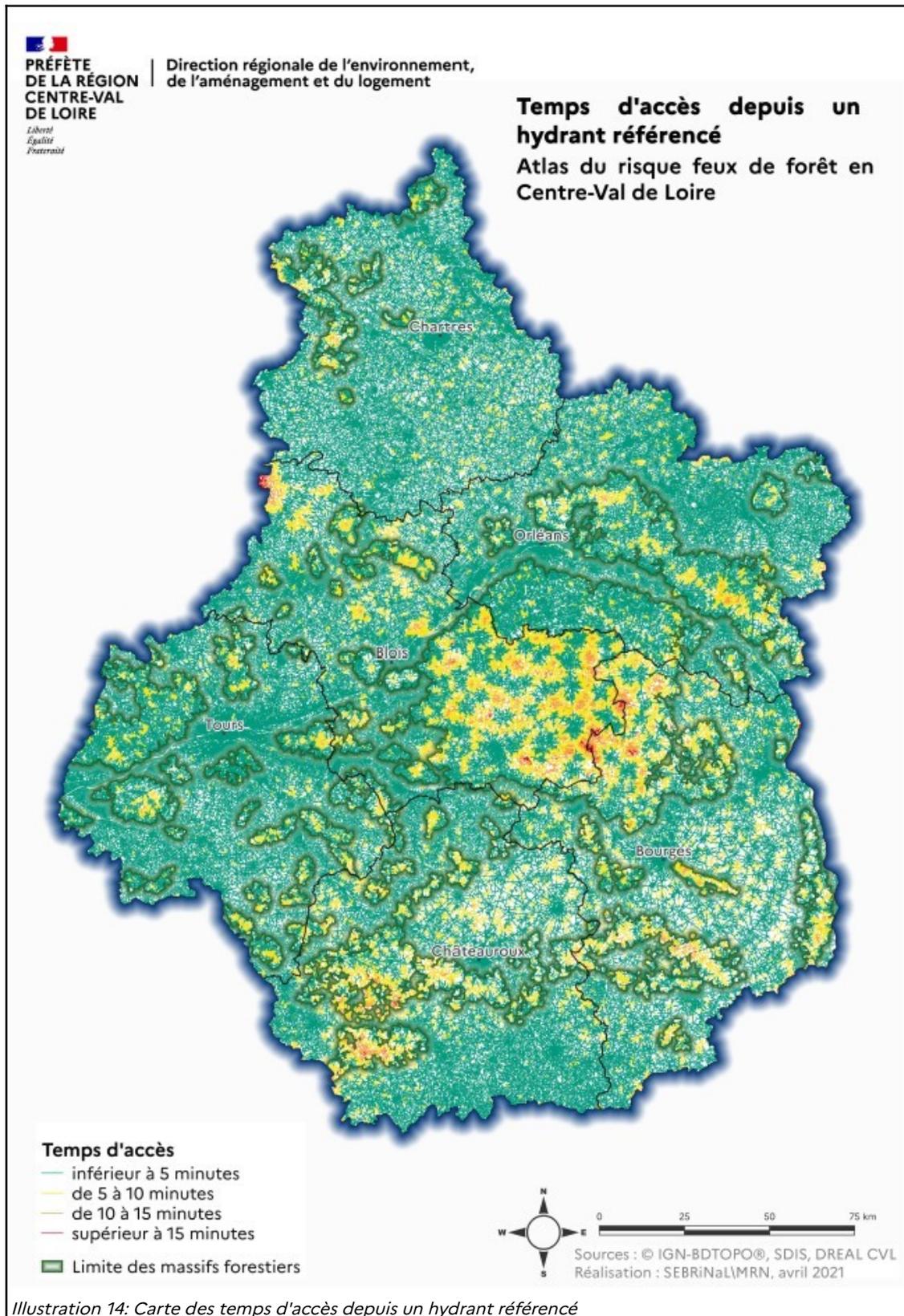


l'accessibilité est supérieure à 15 minutes (rouge).L'Indre possède un parc de véhicules particulièrement restreint.

De plus seuls les véhicules pour une première intervention, destinés à l'attaque initiale sur un départ de feu sont considérés. Les moyens des gros porteurs d'eau (CCGC) et aériens ne sont pas analysés.



3.4.3 - Hydrants naturels et artificiels mobilisables



Constat

La quasi-intégralité de la région est bien desservie en hydrants avec un temps d'accès inférieur à 15 minutes. Quelques secteurs sont un peu moins bien desservis



notamment en Sologne et à Luzeraize.

Le recensement des hydrants diffère entre les 6 SDIS, aucune distinction n'a été réalisée entre les hydrants d'origine naturelle ou provenant du réseau potable ou encore sur le volume mobilisable de ces hydrants. Cette carte n'est donc exploitable que pour l'apport en eau en première intervention. Une analyse différente devrait être menée pour lutter contre un feu de grande ampleur.

L'actualisation des données, notamment pour vérifier le maintien des voies d'accès ou l'utilisation des ouvrages de prélèvement peut également faire défaut.

3.4.4 - Défendabilité du territoire

L'agrégation de la défendabilité est réalisée suivant la même maille de 1 km que les enjeux. Pour chaque carte d'isochrone est attribué un indice suivant son importance pour la lutte. Ainsi les véhicules de lutte sont prépondérants. Les moyens humains, localisés dans les CIS, viennent en deuxième, complétés par la proximité des hydrants. Le tableau suivant récapitule les indices.

temps d'accès des véhicules de lutte	Indice V	temps d'accès des moyens humains	Indice H	temps d'accès depuis les hydrants	Indice O
> 5 min	12	> 5 min	8	> 5 min	4
5 à 10 min	9	5 à 10 min	6	5 à 10 min	3
10 à 15 min	6	10 à 15 min	4	10 à 15 min	2
> 15 min	3	> 15 min	2	> 15 min	1

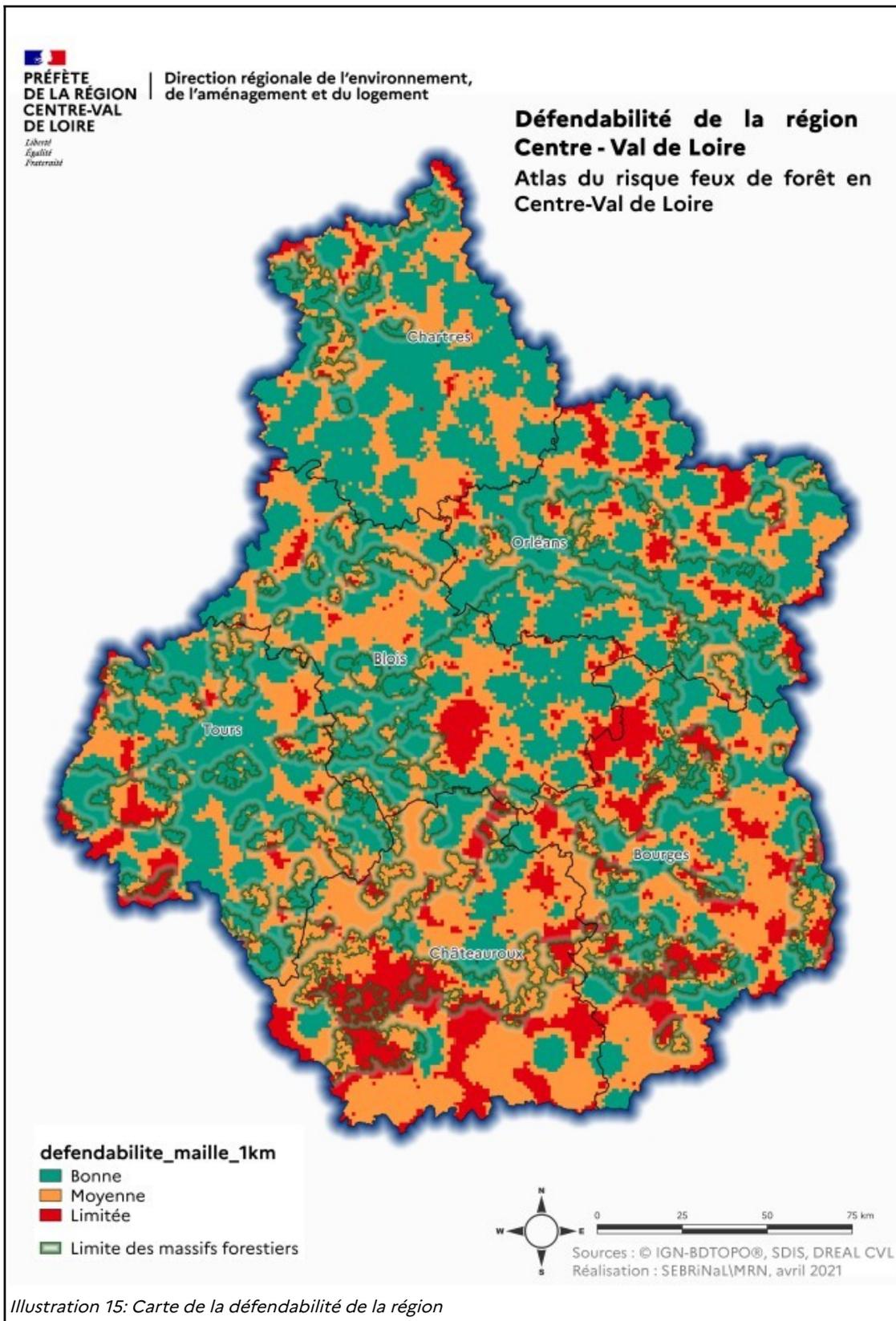
Tableau 10: Calcul des indices suivant l'importance des moyens et la durée du trajet (source : Cartographie des massifs forestiers d'Indre-et-Loire, 2018)

La défendabilité est alors obtenue par la somme des trois indices dans chaque maille et leur répartition comme suit :

Défendabilité	Somme des indices		
	6 à 10	11 à 17	18 à 24
	Limitée	Moyenne	Bonne

Tableau 11: Définition de la défendabilité suivant la somme des indices





Constat

Les secteurs présentant la défendabilité la plus limitée sont l'Indre, une partie du Cher, certains secteurs au nord du Loiret ainsi que les massifs de Chinon, Bourgeuil, Marigny les parties nord-est et nord-ouest de la Sologne et la forêt d'Orléans.



3.5 - Cartographie du risque

La carte finale du risque est obtenue en croisant l'aléa induit avec les enjeux et la défendabilité du territoire de la façon suivante :

Risque feux de forêts		Enjeux faibles			Enjeux moyens			Enjeux forts		
		Défendabilité	Bonne	Moyenne	Limitée	Bonne	Moyenne	Limitée	Bonne	Moyenne
Aléa	Fort	Moyen	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort
	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort	Fort	Fort	Fort
	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Fort

Tableau 12: Tableau de croisement du risque feux de forêts



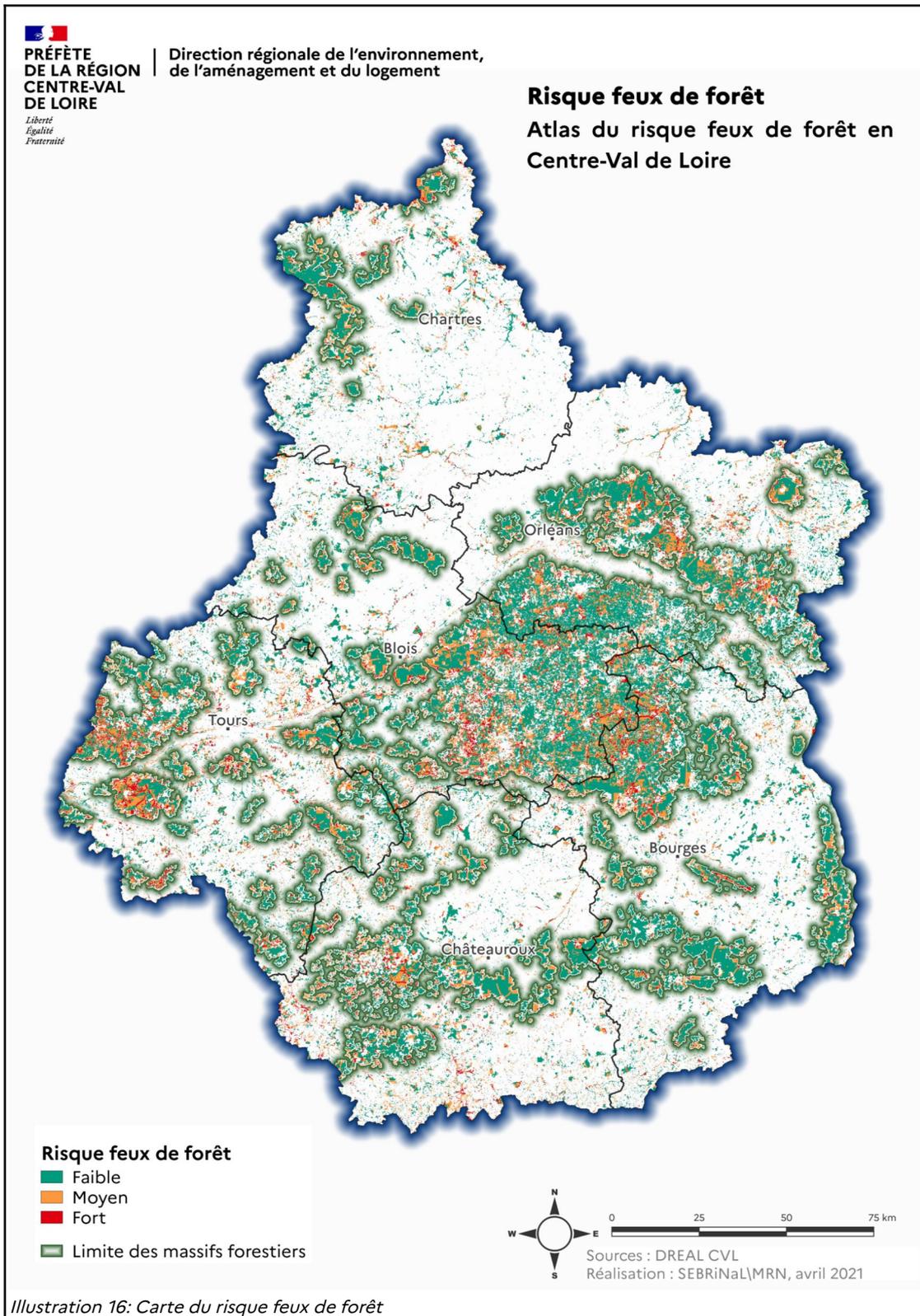


Illustration 16: Carte du risque feux de forêt

Constat

En comparaison avec la carte d'aléa induit, la prise en compte des enjeux et de la défendabilité vient préciser les secteurs à risques.

Ainsi, le nord de la Sologne présente un risque moindre que l'aléa induit. Ses parties sud est et ouest et la Brenne deviennent à risque. La partie ouest de la forêt



d'Orléans devient moins à risques. Les massifs de Chinon, Bourgueil, Marigny, Gros Bois et le centre de la forêt d'Orléans demeurent à risque.



4 - Priorisation des massifs à risques

4.1 - Priorisation par maille

La priorisation est réalisée suivant la même maille de 1 km que les enjeux et la défendabilité. Elle tient compte du taux de risque fort et du taux de risque supérieur à moyen parmi les parcelles forestières. Elle considère ainsi l'intensité et la quantité de surface comme détaillé par le tableau ci-dessous. Les mailles comprenant moins de 30 % de forêt ne sont pas prises en compte dans la cartographie.

Priorité d'action		Taux de risque fort de la maille		
		< 7 %	7 – 15 %	> 15 %
Taux du total de risque moyen et fort de la maille	< 30 %	4	4	3
	30 – 50 %	4	3	2
	> 50 %	3	2	1

Tableau 13: Tableau de croisement des massifs prioritaires



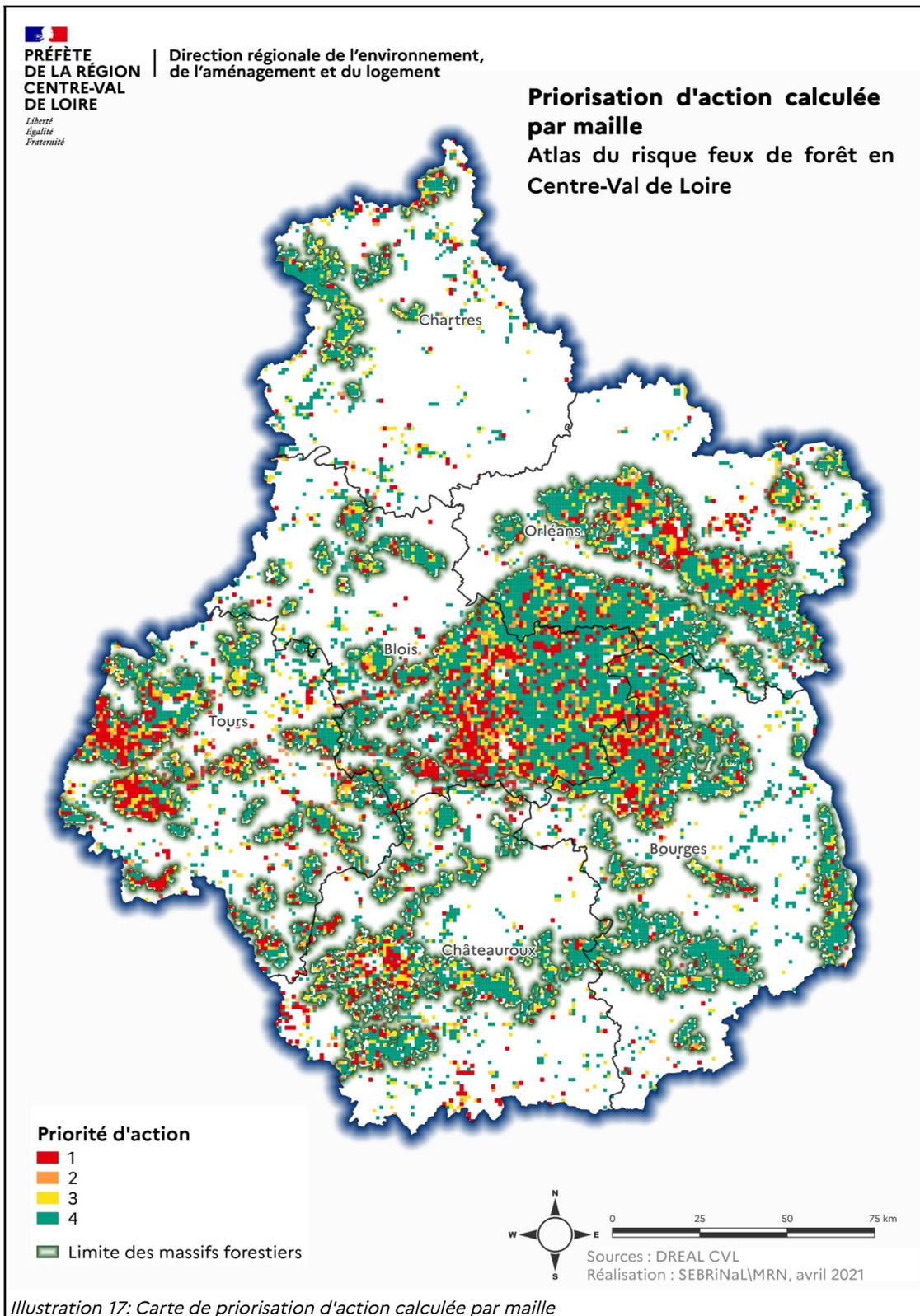


Illustration 17: Carte de priorisation d'action calculée par maille

Constat

La priorisation fait ressortir les secteurs les plus à risques dont en particulier les massifs de Chinon, Bourgueil, Marigny, Gros Bois, la Brenne, l'ouest et le sud est de la Sologne, le centre de la forêt d'Orléans.

Seules les mailles de 1km comprenant au moins 30 % de surface forestière sont retenues.



4.2 - Priorisation par massif

La priorisation par massif est réalisée de manière plus fine, en tenant compte à la fois de la priorisation maillée et de la connaissance locale du territoire.

Les grands massifs que sont la Sologne et la forêt d'Orléans ont été découpés en sous-massifs pour permettre une priorisation plus pertinente.



Priorisation d'action pour les massifs forestiers Atlas du risque feux de forêt en Centre-Val de Loire

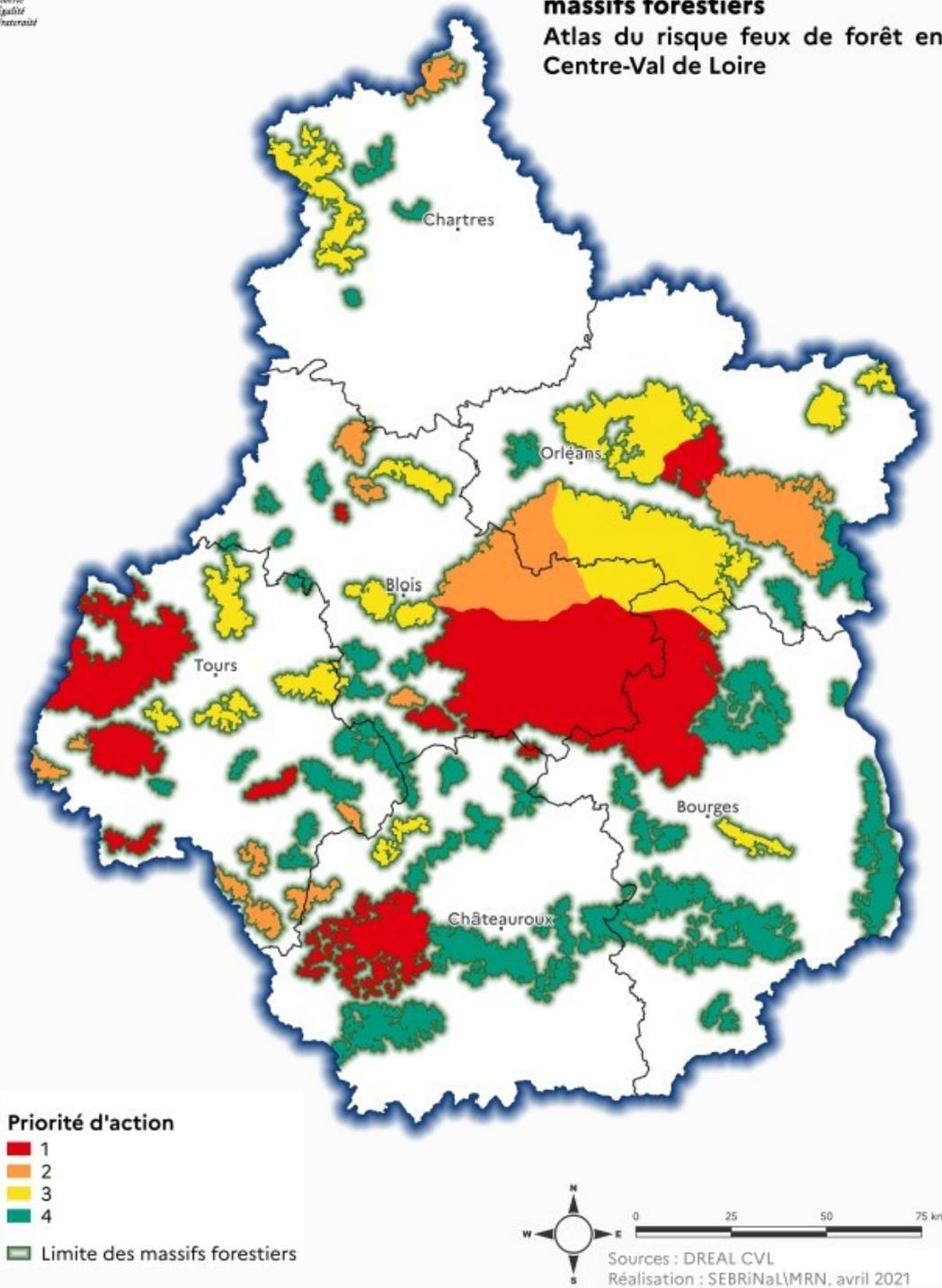


Illustration 18: Carte de priorisation d'action pour les massifs forestiers



Les massifs en priorité 1 et 2 sont repris dans le tableau ci-dessous. Ceux de plus de 20 000 ha sont surlignés. L'ensemble des massifs est repris en annexe 1.

Priorité	Département	Nom du massif	Surface (ha)	Nombre de communes
1	18-36-41	Sologne Sud-Ouest	125 706	51
1	18-41	Sologne Sud-Est	110 516	32
1	37	Bourgueil	59 697	39
1	36	Brenne	47 164	27
1	37	Chinon	19 131	14
1	45	Arc Orléanais Centre	16 857	16
1	41	Gros Bois	4 953	6
1	37	Manthelan-Chambourg	4 686	8
1	37	Marigny	2 571	7
1	37	Richelieu	1 984	6
1	36-41	Dun	1 428	6
1	41	Coulommiers	1 037	5
2	41-45	Sologne Nord-Ouest	75 594	36
2	45	Arc Orléanais Est	51 729	32
2	28	Dreux	7 027	12
2	28-41	Fréteval	6 284	10
2	36-37	Preuilley	5 574	8
2	37	Boussay	5 324	7
2	37	Fontevraud	3 308	7
2	41	Renay	3 301	8
2	37	Paulmy	3 177	5
2	37	Barrou	2 841	4
2	41	Choussy	2 755	5
2	36-37	Beaugerais	2 340	6
2	37	Véron	1 073	5

Tableau 14: Tableau des surfaces et nombre de communes impactées par les massifs en priorité 1 et 2

Le nombre de communes concernées par des massifs forestiers est repris dans le tableau ci-dessous. Une même commune peut être concernée par jusqu'à 4 massifs différents. Ainsi c'est la priorité maximale de l'un des massifs touchant une commune qui est considérée. Une commune comptant 3 massifs en priorités 1, 2 et 3 n'est comptabilisée qu'une fois en priorité 1.

En annexe 2 est présente la liste des 847 communes concernées par au moins 1 massif forestier.



Communes concernées par des massifs forestiers						
Département	Priorité 1	Priorité 2 maximum	Priorité 3 maximum	Communes prioritaires	Non prioritaires	Total des communes
18	26	0	12	38	119	157
28	0	13	42	55	19	74
36	30	5	8	43	76	119
37	72	27	45	144	31	175
41	61	33	29	123	38	161
45	16	37	81	134	27	161
Total	205	115	217	537 communes	310	847 communes

Tableau 15: Nombre de communes dans des massifs forestiers en région Centre-Val de Loire par département et par niveau de priorité

Constat

Sur les 76 massifs identifiés à l'échelle régionale concernant 847 communes, 12 sont classés en priorité 1 (205 communes), 13 en priorité 2 (320 communes en priorité 2 ou plus), 15 en priorité 3 (537 communes en priorité 3 ou plus) et 36 sont peu prioritaires. 40 massifs, impactant en partie ou en totalité 537 communes, sont donc prioritaires.

Les massifs ont cependant des tailles très variables, allant de 1 000 ha à Prunay jusqu'à 130 000 ha en Sologne sud-est. 13 massifs concernent plus de 20 communes et jusqu'à 51 pour la Sologne sud-ouest.

Si la carte de priorisation met en avant les secteurs les plus sensibles au sein des massifs, les actions à mener sont généralement plus pertinentes à l'échelle d'un même massif représentant une entité géographique cohérente.



5 - Limites et usage de l'atlas

La principale limite de cet atlas se situe dans la quantité et l'homogénéité des différentes données d'entrée. Il pourrait ainsi être amélioré, en particulier sur les massifs les plus à risques en améliorant les données sur :

- des statistiques des départs de feux, les surfaces brûlées, les causes et le retour d'expérience sur la lutte
- des moyens de protection des enjeux ou de limitation de la propagation des incendies, telles les pare-feu
- des plans de massifs pour déterminer précisément les routes utilisables, la vitesse des véhicules, l'accès et l'état des équipements DFCI (citernes...)
- l'actualisation des données sur l'état d'entretien des hydrants, leur usage et leur homogénéisation entre les différents SDIS

Pour la réalisation de cet atlas, 2 hypothèses ont été retenues :

- le risque est caractérisé dans un contexte de réchauffement climatique. Il correspond ainsi soit au risque à moyen terme (10 à 20 ans) soit au risque rencontré durant les années chaudes (2003, 2017, 2019, 2020). Il peut aussi s'apparenter au risque présent en cas d'indice de danger intégré de la végétation vivante (nouvel indice Météo France) fort à très fort.
- les phénomènes de dépérissement ou de mortalité des forêts ne sont pas pris en compte. Une dégradation rapide (d'une année sur l'autre ou au cours de quelques mois) de l'état sanitaire des forêts entraîne l'apparition de bois morts très inflammables favorisant ainsi les départs de feu ou leur propagation. Ces phénomènes, généralement dus aux longues périodes de sécheresses, aux températures extrêmes ou à des maladies ne peuvent être pris en compte dans l'étude de part leur évolution rapide et peu prévisible. L'identification de l'état sanitaire des forêts une fois par an permet ainsi d'adapter le niveau de vigilance sur les différents massifs.

L'atlas ne traite pas

- des moyens de lutte en cas d'incendie de grande ampleur, nécessitant des véhicules gros porteurs d'eau, de très nombreux moyens humains, une coordination à l'échelle de la zone de défense voire l'intervention de moyens aériens ;
- des moyens de prévention, de protection ou de lutte qui seraient à mettre en place. Il caractérise le risque et les éléments liés (aléa, enjeu, défendabilité) puis propose une priorisation sur les secteurs (mailles et massifs) les plus à risques ;



- des feux de végétation. En revanche les activités humaines et la défendabilité sont caractérisées sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. De plus l'indice éclosion propagation (IEP ou IEPx) de Météo France, qui caractérise la végétation morte ou agricole, est assez représentatif pour identifier les journées à risque de nombreux départs de feux de végétation, y compris hors saison estivale.

- d'une analyse fine à l'échelle de chaque massif. Le traitement des données est réalisé de manière homogène à l'échelle régionale et transmise y compris sous forme de système d'information géographique (SIG). Une amélioration de la connaissance (état des forêts, parcelles en renouvellement, actions de prévention des départs de feux dus aux activités humaines, protection des enjeux, plan de massif, etc.), ciblée sur les massifs prioritaires, s'avérerait pertinente.

Les massifs ont été délimités suivant leurs limites naturelles. Seules la Sologne et la forêt d'Orléans ont été redécoupées de par leur taille importante. Un découpage ultérieur en sous-massifs afin d'adapter les mesures de prévention, de protection et de lutte est tout à fait pertinent. Ce découpage est plus facilement appréhendable sur le terrain lorsqu'il est réalisé suivant des routes ou des limites communales.



6 - Conclusion

L'atlas du risque feux de forêt en Centre-Val de Loire identifie les différentes composantes du risque. A ce titre, douze massifs forestiers sont retenus en priorité de rang 1 et treize massifs apparaissent en priorité de rang 2. Ils concernent au total 320 communes.

Au-delà d'actions immédiates visant à prévenir les comportements humains à risques, responsables de la majorité des départs de feux, il y a lieu d'engager des réflexions sur le plus long terme pour créer une synergie de l'ensemble des acteurs participant à la gestion du risque Feux de forêt afin d'établir des stratégies locales adaptées au contexte et aux enjeux.



Annexe 1 : Priorité et descriptif des massifs forestiers

Priorité	Département	Nom du massif	Surface (ha)	Nombre de communes
1	18-36-41	Sologne Sud-Ouest	125 706	51
1	18-41	Sologne Sud-Est	110 516	32
1	37	Bourgueil	59 697	39
1	36	Brenne	47 164	27
1	37	Chinon	19 131	14
1	45	Arc Orléanais Centre	16 857	16
1	41	Gros Bois	4 953	6
1	37	Manthelan-Chambourg	4 686	8
1	37	Marigny	2 571	7
1	37	Richelieu	1 984	6
1	36-41	Dun	1 428	6
1	41	Coulommiers	1 037	5
2	41-45	Sologne Nord-Ouest	75 594	36
2	45	Arc Orléanais Est	51 729	32
2	28	Dreux	7 027	12
2	28-41	Fréteval	6 284	10
2	36-37	Preuilley	5 574	8
2	37	Boussay	5 324	7
2	37	Fontevraud	3 308	7
2	41	Renay	3 301	8
2	37	Paulmy	3 177	5
2	37	Barrou	2 841	4
2	41	Choussy	2 755	5
2	36-37	Beaugerais	2 340	6
2	37	Véron	1 073	5
3	18-41	Sologne Nord-Est	109 992	41
3	45	Arc Orléanais Ouest	49 769	43
3	28	Arc du Perche	27 380	42
3	37	Beaumont	12 680	12
3	37-41	Amboise	11 062	15
3	41	Marchenoir	8 662	16
3	45	Montargis	7 412	13
3	37	Montbazou-Larçay	6 669	12
3	41	Blois	6 601	7
3	18	Avord	5 575	11
3	41	Russy	4 841	10
3	45	Foucherolles	3 846	9
3	37	Villandry	3 290	8
3	36	Heugnes	2 795	5
3	36	Saint-Médard	2 620	5



Priorité	Département	Nom du massif	Surface (ha)	Nombre de communes
4	18-36	Choeurs-Thoux-Fleuret	52 729	56
4	18	Pays-Fort	26 460	21
4	18	Aubigny Apremont	23 631	25
4	36	Luzeraize	22 417	19
4	36	Châteauroux	21 325	16
4	36-37-41	Brouard	16 285	18
4	45	Puisaye	12 406	15
4	37	Loches	6 997	11
4	18	Moreau	6 645	11
4	36	Maron	4 924	9
4	36	Ardentes	4 856	8
4	45	Saint-Brisson	4 820	7
4	36	Baudres	4 526	6
4	45	Bucy	4 460	10
4	28	Châteauneuf	4 250	11
4	18-36	Orville	3 823	12
4	41	Sudais	3 656	8
4	18	Bornacq	3 537	7
4	18	Bouran	3 336	7
4	36	Gâtine	3 235	7
4	41	Montrichard	2 629	5
4	36	Frédille	2 534	7
4	37	Verneuil	2 529	5
4	41	Saint-Lomer	2 512	4
4	37	Saint-Flovier	2 367	5
4	36	Argy	2 234	5
4	41	Vendôme	2 232	6
4	28	Bailleau	1 890	7
4	37-41	Saunay	1 737	6
4	41	Fontaine-les-Coteaux	1 689	6
4	37	Louans	1 607	4
4	18	Charmes	1 585	5
4	37-41	Gãctines	1 334	5
4	37	Boizé	1 254	4
4	28	Montigny	1 118	2
4	41	Prunay	952	4



7 - Annexe 2 : communes concernées par des massifs forestiers

CHER (18)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
18279	Vierzon	18	3	Bouran; Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	18219	Saint-Laurent	18	1	Sologne Sud-Est	1
18015	Aubigny-sur-Nère	18	2	Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Est	1	18223	Saint-Martin-d'Auxigny	18	1	Sologne Sud-Est	1
18037	Brinon-sur-Sauldre	18	2	Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Est	1	18263	Thénioux	18	1	Sologne Sud-Ouest	1
18047	La Chapelle-d'Angillon	18	2	Pays-Fort; Sologne Sud-Est	1	18271	Vasselay	18	1	Sologne Sud-Est	1
18067	Clémont	18	2	Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Est	1	18281	Vignoux-sur-Barangeon	18	1	Sologne Sud-Est	1
18088	Ennordres	18	2	Pays-Fort; Sologne Sud-Est	1	18290	Vouzeron	18	1	Sologne Sud-Est	1
18149	Méry-ès-Bois	18	2	Pays-Fort; Sologne Sud-Est	1	18006	Annoix	18	1	Avord	3
18227	Sainte-Montaine	18	2	Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Est	1	18011	Argent-sur-Sauldre	18	1	Sologne Nord-Est	3
18229	Saint-Palais	18	2	Pays-Fort; Sologne Sud-Est	1	18018	Avord	18	1	Avord	3
18004	Allogny	18	1	Sologne Sud-Est	1	18027	Bengy-sur-Craon	18	1	Avord	3
18005	Allouis	18	1	Sologne Sud-Est	1	18033	Bourges	18	1	Avord	3
18028	Berry-Bouy	18	1	Sologne Sud-Est	1	18081	Crosses	18	1	Avord	3
18096	Foëcy	18	1	Sologne Sud-Est	1	18119	Jussy-Champagne	18	1	Avord	3
18141	Mehun-sur-Yèvre	18	1	Sologne Sud-Est	1	18174	Osmoy	18	1	Avord	3
18147	Ménétréol-sur-Sauldre	18	1	Sologne Sud-Est	1	18218	Saint-Just	18	1	Avord	3
18150	Méry-sur-Cher	18	1	Sologne Sud-Ouest	1	18247	Savigny-en-Septaine	18	1	Avord	3
18159	Nançay	18	1	Sologne Sud-Est	1	18254	Soye-en-Septaine	18	1	Avord	3
18165	Neuvy-sur-Barangeon	18	1	Sologne Sud-Est	1	18289	Vornay	18	1	Avord	3
18185	Presly	18	1	Sologne Sud-Est	1	18066	Civray	18	2	Choeurs-Thoux-Fleuret; Moreau	4
18206	Saint-Éloy-de-Gy	18	1	Sologne Sud-Est	1	18186	Preuilly	18	2	Moreau; Bouran	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
18112	Ids-Saint-Roch	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18153	Morlac	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18114	Ineuil	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18155	Mornay-sur-Allier	18	1	Aubigny Apremont	4
18115	Ivoy-le-Pré	18	1	Pays-Fort	4	18156	Morogues	18	1	Pays-Fort	4
18117	Jars	18	1	Pays-Fort	4	18157	Morthomiers	18	1	Moreau	4
18118	Jouet-sur-l'Aubois	18	1	Aubigny Apremont	4	18162	Neuilly-en-Sancerre	18	1	Pays-Fort	4
18120	Jussy-le-Chaudrier	18	1	Aubigny Apremont	4	18163	Neuzy-Deux-Clochers	18	1	Pays-Fort	4
18122	Lapan	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18164	Neuzy-le-Barrois	18	1	Aubigny Apremont	4
18126	Levet	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18168	Le Noyer	18	1	Pays-Fort	4
18127	Lignièrès	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18169	Nozières	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18128	Limeux	18	1	Moreau	4	18170	Oizon	18	1	Pays-Fort	4
18130	Loye-sur-Arnon	18	1	Bornacq	4	18176	Parassy	18	1	Pays-Fort	4
18133	Lunery	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18177	Parnay	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18134	Lury-sur-Arnon	18	1	Bouran	4	18181	Plou	18	1	Moreau	4
18136	Marçais	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18183	Le Pondy	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18137	Mareuil-sur-Arnon	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18184	Précy	18	1	Aubigny Apremont	4
18139	Marseilles-lès-Aubigny	18	1	Aubigny Apremont	4	18188	Primelles	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18142	Meillant	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18189	Quantilly	18	1	Pays-Fort	4
18143	Menetou-Couture	18	1	Aubigny Apremont	4	18190	Quincy	18	1	Bouran	4
18145	Menetou-Salon	18	1	Pays-Fort	4	18197	Saint-Amand-Montrond	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18148	Méreau	18	1	Bouran	4	18198	Saint-Ambroix	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18152	Montlouis	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18199	Saint-Baudel	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
18203	Saint-Christophe-le-Chaudry	18	1	Bornacq	4	18250	Serruelles	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18207	Saint-Florent-sur-Cher	18	1	Moreau	4	18255	Le Subdray	18	1	Moreau	4
18208	Sainte-Gemme-en-Sancerrois	18	1	Charmes	4	18258	Sury-en-Vaux	18	1	Charmes	4
18209	Saint-Georges-de-Poisieux	18	1	Bornacq	4	18261	Thaumiers	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18212	Saint-Germain-des-Bois	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18265	Torteron	18	1	Aubigny Apremont	4
18215	Saint-Hilaire-de-Gondilly	18	1	Aubigny Apremont	4	18266	Touchay	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18216	Saint-Hilaire-en-Lignières	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18268	Uzay-le-Venon	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18220	Saint-Léger-le-Petit	18	1	Aubigny Apremont	4	18270	Vallenay	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18221	Saint-Loup-des-Chaumes	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18273	Venesmes	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18224	Saint-Martin-des-Champs	18	1	Aubigny Apremont	4	18274	Verdigny	18	1	Charmes	4
18228	Saint-Outrille	18	1	Orville	4	18275	Vereaux	18	1	Aubigny Apremont	4
18231	Saint-Pierre-les-Étieux	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	18276	Vernais	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18233	Saint-Satur	18	1	Charmes	4	18277	Verneuil	18	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
18237	Sainte-Thorette	18	1	Moreau	4	18278	Vesdun	18	1	Bornacq	4
18242	Sancoins	18	1	Aubigny Apremont	4	18284	Villegenon	18	1	Pays-Fort	4
18245	Saulzais-le-Potier	18	1	Bornacq	4	18285	Villeneuve-sur-Cher	18	1	Moreau	4
18249	Sens-Beaujeu	18	1	Pays-Fort	4						
EURE ET LOIR (28)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
28001	Abondant	28	1	Dreux	2	28064	Bû	28	1	Dreux	2
28007	Anet	28	1	Dreux	2	28098	Cherisy	28	1	Dreux	2
28050	Boncourt	28	1	Dreux	2	28103	Cloyes-les-Trois-Rivières	28	1	Fréteval	2

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
28134	Dreux	28	1	Dreux	2	28166	Friaize	28	1	Arc du Perche	3
28267	Montreuil	28	1	Dreux	2	28167	Frucé	28	1	Arc du Perche	3
28321	Rouvres	28	1	Dreux	2	28192	Happonvilliers	28	1	Arc du Perche	3
28371	Saussay	28	1	Dreux	2	28202	Lamblore	28	1	Arc du Perche	3
28377	Sorel-Moussel	28	1	Dreux	2	28203	Landelles	28	1	Arc du Perche	3
28404	Vernouillet	28	1	Dreux	2	28214	La Loupe	28	1	Arc du Perche	3
28405	Vert-en-Drouais	28	1	Dreux	2	28217	Louvilliers-lès-Perche	28	1	Arc du Perche	3
28130	Digny	28	2	Arc du Perche; Châteauneuf	3	28231	La Mancelière	28	1	Arc du Perche	3
28030	Beauches	28	1	Arc du Perche	3	28232	Manou	28	1	Arc du Perche	3
28033	Belhomert-Guéhouville	28	1	Arc du Perche	3	28240	Meaucé	28	1	Arc du Perche	3
28046	Boissy-lès-Perche	28	1	Arc du Perche	3	28248	Le Mesnil-Thomas	28	1	Arc du Perche	3
28071	Champrond-en-Gâtine	28	1	Arc du Perche	3	28264	Montireau	28	1	Arc du Perche	3
28077	La Chapelle-Fortin	28	1	Arc du Perche	3	28265	Montlandon	28	1	Arc du Perche	3
28090	Les Châtelets	28	1	Arc du Perche	3	28271	Morvilliers	28	1	Arc du Perche	3
28099	Chuisnes	28	1	Arc du Perche	3	28282	Nonvilliers-Grandhoux	28	1	Arc du Perche	3
28105	Combres	28	1	Arc du Perche	3	28302	Pontgouin	28	1	Arc du Perche	3
28109	Les Corvées-les-Yys	28	1	Arc du Perche	3	28310	La Puisaye	28	1	Arc du Perche	3
28120	Crucey-Villages	28	1	Arc du Perche	3	28314	Les Ressuintes	28	1	Arc du Perche	3
28148	Le Favril	28	1	Arc du Perche	3	28322	Rueil-la-Gadelière	28	1	Arc du Perche	3
28149	La Ferté-Vidame	28	1	Arc du Perche	3	28331	Saintigny	28	1	Arc du Perche	3
28156	Fontaine-Simon	28	1	Arc du Perche	3	28333	Saint-Denis-des-Puits	28	1	Arc du Perche	3
28159	La Framboisière	28	1	Arc du Perche	3	28335	Saint-Éliph	28	1	Arc du Perche	3

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
28354	Saint-Maurice-Saint-Germain	28	1	Arc du Perche	3	28161	Frazé	28	1	Montigny	4
28362	Saint-Victor-de-Buthon	28	1	Arc du Perche	3	28200	Jaudrais	28	1	Châteauneuf	4
28368	La Saucelle	28	1	Arc du Perche	3	28226	Maillebois	28	1	Châteauneuf	4
28373	Senonches	28	1	Arc du Perche	3	28254	Mittainvilliers-Vérigny	28	1	Bailleau	4
28385	Le Thieulin	28	1	Arc du Perche	3	28261	Montigny-le-Chartif	28	1	Montigny	4
28008	Ardelles	28	1	Châteauneuf	4	28323	Saint-Ange-et-Torçay	28	1	Châteauneuf	4
28022	Bailleau-l'Évêque	28	1	Bailleau	4	28324	Saint-Arnoult-des-Bois	28	1	Bailleau	4
28060	Briconville	28	1	Bailleau	4	28325	Saint-Aubin-des-Bois	28	1	Bailleau	4
28089	Châteauneuf-en-Thymerais	28	1	Châteauneuf	4	28341	Saint-Jean-de-Rebervilliers	28	1	Châteauneuf	4
28128	Dangers	28	1	Bailleau	4	28351	Saint-Maixme-Hauterive	28	1	Châteauneuf	4
28154	Fontaine-la-Guyon	28	1	Bailleau	4	28360	Saint-Sauveur-Marville	28	1	Châteauneuf	4
28155	Fontaine-les-Ribouts	28	1	Châteauneuf	4	28386	Thimert-Gâtelles	28	1	Châteauneuf	4
INDRE (36)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
36010	Azay-le-Ferron	36	2	Preuilly; Brenne	1	36176	Ruffec	36	2	Luzeraize; Brenne	1
36031	Buzançais	36	2	Brenne; Argy	1	36194	Saint-Genou	36	2	Brenne; Argy	1
36040	La Chapelle-Orthemale	36	2	Châteauroux; Brenne	1	36004	Anjouin	36	1	Dun	1
36053	Ciron	36	2	Luzeraize; Brenne	1	36008	Arpheilles	36	1	Brenne	1
36113	Martizay	36	2	Preuilly; Brenne	1	36018	Le Blanc	36	1	Brenne	1
36139	Neuilly-les-Bois	36	2	Châteauroux; Brenne	1	36034	Chabris	36	1	Sologne Sud-Ouest	1
36144	Nuret-le-Ferron	36	2	Châteauroux; Brenne	1	36051	Chitray	36	1	Brenne	1
36153	Paulnay	36	2	Preuilly; Brenne	1	36066	Douadic	36	1	Brenne	1

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
36068	Dun-le-Poëlier	36	1	Dun	1	36086	Heugnes	36	1	Heugnes	3
36096	Lingé	36	1	Brenne	1	36090	Jeu-Maloches	36	1	Heugnes	3
36105	Lureuil	36	1	Brenne	1	36149	Palluau-sur-Indre	36	1	Saint-Médard	3
36118	Méobecq	36	1	Brenne	1	36203	Saint-Médard	36	1	Saint-Médard	3
36123	Mézières-en-Brenne	36	1	Brenne	1	36225	Le Tranger	36	1	Saint-Médard	3
36124	Migné	36	1	Brenne	1	36180	Saint-Août	36	3	Choeurs-Thoux-Fleuret; Ardentes; Maron	4
36165	Pouligny-Saint-Pierre	36	1	Brenne	1	36003	Ambrault	36	2	Choeurs-Thoux-Fleuret; Maron	4
36173	Rosnay	36	1	Brenne	1	36005	Ardentes	36	2	Châteauroux; Ardentes	4
36193	Sainte-Gemme	36	1	Brenne	1	36007	Argy	36	2	Frédille; Argy	4
36204	Saint-Michel-en-Brenne	36	1	Brenne	1	36089	Jeu-les-Bois	36	2	Châteauroux; Ardentes	4
36212	Saulnay	36	1	Brenne	1	36093	Levroux	36	2	Frédille; Baudres	4
36224	Tournon-Saint-Martin	36	1	Brenne	1	36103	Luçay-le-Mâle	36	2	Brouard; Gâtine	4
36232	Vendœuvres	36	1	Brenne	1	36135	Moulins-sur-Céphons	36	2	Frédille; Baudres	4
36246	Villiers	36	1	Brenne	1	36155	Pellevoisin	36	2	Frédille; Argy	4
36045	Châtillon-sur-Indre	36	1	Beaugerais	2	36211	Sassierges-Saint-Germain	36	2	Ardentes; Maron	4
36054	Cléré-du-Bois	36	1	Preuilly	2	36229	Val-Fouzon	36	2	Gâtine; Orville	4
36136	Murs	36	1	Preuilly	2	36244	Villentrois-Faverolles-en-Berry	36	2	Brouard; Gâtine	4
36145	Obterre	36	1	Preuilly	2	36002	Aize	36	1	Orville	4
36188	Saint-Cyran-du-Jambot	36	1	Beaugerais	2	36006	Argenton-sur-Creuse	36	1	Luzeraize	4
36243	Villegouin	36	3	Heugnes; Argy; Saint-Médard	3	36009	Arthon	36	1	Châteauroux	4
36069	Écueillé	36	2	Heugnes; Brouard	3	36011	Bagneux	36	1	Orville	4
36166	Préaux	36	2	Heugnes; Saint-Médard	3	36013	Baudres	36	1	Baudres	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
36016	Bélâbre	36	1	Luzeraize	4	36120	Mers-sur-Indre	36	1	Ardentes	4
36019	Bommiers	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	36121	Meunet-Planches	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
36023	Bouges-le-Château	36	1	Baudres	4	36129	Montipouret	36	1	Ardentes	4
36027	Brives	36	1	Maron	4	36142	Niherne	36	1	Châteauroux	4
36029	Buxeuil	36	1	Orville	4	36147	Orville	36	1	Orville	4
36036	Chalais	36	1	Luzeraize	4	36148	Oulches	36	1	Luzeraize	4
36042	Chasseneuil	36	1	Luzeraize	4	36157	La Pérouille	36	1	Châteauroux	4
36044	Châteauroux	36	1	Châteauroux	4	36159	Le Poinçonnet	36	1	Châteauroux	4
36059	Condé	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	36161	Le Pont-Chrétien-Chabenet	36	1	Luzeraize	4
36064	Diors	36	1	Maron	4	36162	Poulaines	36	1	Orville	4
36071	Étrechet	36	1	Châteauroux	4	36168	Prissac	36	1	Luzeraize	4
36077	Fontguenand	36	1	Gâtine	4	36169	Pruniers	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
36080	Frédille	36	1	Frédille	4	36170	Reboursin	36	1	Orville	4
36082	Gehée	36	1	Frédille	4	36172	Rivarennes	36	1	Luzeraize	4
36085	Guilly	36	1	Orville	4	36175	Rouvres-les-Bois	36	1	Baudres	4
36094	Lignac	36	1	Luzeraize	4	36177	Sacieres-Saint-Martin	36	1	Luzeraize	4
36101	Luant	36	1	Châteauroux	4	36181	Saint-Aubin	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4
36106	Luzeret	36	1	Luzeraize	4	36185	Saint-Christophe-en-Bazelle	36	1	Orville	4
36107	Lye	36	1	Gâtine	4	36190	Sainte-Fauste	36	1	Maron	4
36108	Lys-Saint-Georges	36	1	Ardentes	4	36191	Saint-Florentin	36	1	Orville	4
36112	Mâron	36	1	Maron	4	36192	Saint-Gaultier	36	1	Luzeraize	4
36114	Mauvières	36	1	Luzeraize	4	36197	Saint-Hilaire-sur-Benaize	36	1	Luzeraize	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
36200	Saint-Marcel	36	1	Luzeraize	4	36228	Valençay	36	1	Gâtine	4
36202	Saint-Maur	36	1	Châteauroux	4	36231	Velles	36	1	Châteauroux	4
36215	Ségry	36	1	Choeurs-Thoux-Fleuret	4	36235	Veuil	36	1	Gâtine	4
36218	Sougé	36	1	Frédille	4	36237	Vicq-sur-Nahon	36	1	Baudres	4
36219	Tendu	36	1	Châteauroux	4	36239	Vigoux	36	1	Luzeraize	4
36220	Thenay	36	1	Luzeraize	4	36241	Villedieu-sur-Indre	36	1	Châteauroux	4
36222	Thizay	36	1	Maron	4	36248	Vouillon	36	1	Maron	4
36226	Tranzaut	36	1	Ardentes	4						
INDRE – ET – LOIRE (37)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
37034	Braslou	37	2	Richelieu; Marigny	1	37035	Braye-sous-Faye	37	1	Richelieu	1
37049	Chambourg-sur-Indre	37	2	Loches; Manthelan-Chambourg	1	37036	Braye-sur-Maulne	37	1	Bourgueil	1
37058	La Chapelle-sur-Loire	37	2	Chinon; Véron	1	37037	Brèches	37	1	Bourgueil	1
37072	Chinon	37	2	Chinon; Véron	1	37038	Bréhémont	37	1	Chinon	1
37118	Huïsmes	37	2	Chinon; Véron	1	37053	Chanceaux-près-Loches	37	1	Manthelan-Chambourg	1
37132	Loches	37	2	Loches; Manthelan-Chambourg	1	37055	Channay-sur-Lathan	37	1	Bourgueil	1
37191	Razines	37	2	Richelieu; Marigny	1	37057	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	37	1	Manthelan-Chambourg	1
37002	Ambillou	37	1	Bourgueil	1	37059	Charentilly	37	1	Bourgueil	1
37012	Avon-les-Roches	37	1	Chinon	1	37062	Château-la-Vallière	37	1	Bourgueil	1
37013	Avrillé-les-Ponceaux	37	1	Bourgueil	1	37065	Chaveignes	37	1	Richelieu	1
37024	Benais	37	1	Bourgueil	1	37067	Cheillé	37	1	Chinon	1
37031	Bourgueil	37	1	Bourgueil	1	37077	Cinq-Mars-la-Pile	37	1	Bourgueil	1

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
37081	Cléré-les-Pins	37	1	Bourgueil	1	37162	Mouzay	37	1	Manthelan-Chambourg	1
37082	Continvoir	37	1	Bourgueil	1	37165	Neuil	37	1	Chinon	1
37084	Couesmes	37	1	Bourgueil	1	37167	Neuillé-Pont-Pierre	37	1	Bourgueil	1
37086	Courcelles-de-Touraine	37	1	Bourgueil	1	37178	Panzoult	37	1	Chinon	1
37089	Cravant-les-Côteaux	37	1	Chinon	1	37182	Pernay	37	1	Bourgueil	1
37090	Crissay-sur-Manse	37	1	Chinon	1	37193	Restigné	37	1	Bourgueil	1
37097	Dolus-le-Sec	37	1	Manthelan-Chambourg	1	37196	Richelieu	37	1	Richelieu	1
37105	Faye-la-Vineuse	37	1	Richelieu	1	37197	Rigny-Ussé	37	1	Chinon	1
37109	Fondettes	37	1	Bourgueil	1	37198	Rillé	37	1	Bourgueil	1
37112	Gizeux	37	1	Bourgueil	1	37199	Rilly-sur-Vienne	37	1	Marigny	1
37117	Hommes	37	1	Bourgueil	1	37200	Rivarennes	37	1	Chinon	1
37121	Jaulnay	37	1	Marigny	1	37207	Saint-Aubin-le-Dépeint	37	1	Bourgueil	1
37123	Langeais	37	1	Bourgueil	1	37210	Saint-Benoît-la-Forêt	37	1	Chinon	1
37137	Lublé	37	1	Bourgueil	1	37217	Saint-Étienne-de-Chigny	37	1	Bourgueil	1
37139	Luyes	37	1	Bourgueil	1	37223	Saint-Laurent-de-Lin	37	1	Bourgueil	1
37140	Luzé	37	1	Marigny	1	37228	Saint-Nicolas-de-Bourgueil	37	1	Bourgueil	1
37143	Manthelan	37	1	Manthelan-Chambourg	1	37231	Saint-Paterne-Racan	37	1	Bourgueil	1
37146	Marcilly-sur-Maulne	37	1	Bourgueil	1	37232	Coteaux-sur-Loire	37	1	Bourgueil	1
37147	Marcilly-sur-Vienne	37	1	Marigny	1	37237	Saint-Roch	37	1	Bourgueil	1
37148	Marigny-Marmande	37	1	Marigny	1	37241	Savigné-sur-Lathan	37	1	Bourgueil	1
37150	Mazières-de-Touraine	37	1	Bourgueil	1	37245	Semblançay	37	1	Bourgueil	1
37151	La Membrolle-sur-Choisille	37	1	Bourgueil	1	37249	Sonzay	37	1	Bourgueil	1

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
37251	Souvigné	37	1	Bourgueil	1	37168	Neuilly-le-Brignon	37	1	Paulmy	2
37271	Villaines-les-Rochers	37	1	Chinon	1	37181	Paulmy	37	1	Paulmy	2
37279	Villiers-au-Bouin	37	1	Bourgueil	1	37189	PreUILly-sur-Claise	37	1	Boussay	2
37280	Vou	37	1	Manthelan-Chambourg	1	37220	Saint-Germain-sur-Vienne	37	1	Fontevraud	2
37019	Barrou	37	2	Barrou; Boussay	2	37221	Saint-Hippolyte	37	1	Beaugerais	2
37028	Bossay-sur-Claise	37	2	PreUILly; Boussay	2	37248	Seuilly	37	1	Fontevraud	2
37044	La Celle-Guenand	37	2	Saint-FloVier; Paulmy	2	37258	Thizay	37	1	Fontevraud	2
37061	Charnizay	37	2	PreUILly; Saint-FloVier	2	37275	Villedômain	37	1	Beaugerais	2
37064	Chaumussay	37	2	Barrou; Boussay	2	37282	Yzeures-sur-Creuse	37	1	Boussay	2
37113	Le Grand-Pressigny	37	2	Barrou; Paulmy	2	37068	Chemillé-sur-Dême	37	2	Gâtines; Beaumont	3
37133	Loché-sur-Indrois	37	2	Loches; Beaugerais	2	37116	Les Hermites	37	2	Gâtines; Beaumont	3
37246	Sennevières	37	2	Loches; Beaugerais	2	37003	Amboise	37	1	Amboise	3
37001	Abilly	37	1	Barrou	2	37006	Artannes-sur-Indre	37	1	Villandry	3
37011	Avoine	37	1	Véron	2	37014	Azay-le-Rideau	37	1	Villandry	3
37022	Beaumont-en-Véron	37	1	Véron	2	37015	Azay-sur-Cher	37	1	Montbazou-Larçay	3
37033	Boussay	37	1	Boussay	2	37021	Beaumont-Louestault	37	1	Beaumont	3
37042	Candes-Saint-Martin	37	1	Fontevraud	2	37047	Cerelles	37	1	Beaumont	3
37048	Chambon	37	1	Boussay	2	37050	Chambray-lès-Tours	37	1	Montbazou-Larçay	3
37076	CinaiS	37	1	Fontevraud	2	37054	Chanceaux-sur-Choisille	37	1	Beaumont	3
37088	Couziers	37	1	Fontevraud	2	37060	Chargé	37	1	Amboise	3
37107	Ferrière-Larçon	37	1	Paulmy	2	37070	Chenonceaux	37	1	Amboise	3
37126	Lerné	37	1	Fontevraud	2	37073	Chisseaux	37	1	Amboise	3

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
37079	Civray-de-Touraine	37	1	Amboise	3	37224	Saint-Laurent-en-Gâtines	37	1	Beaumont	3
37091	La Croix-en-Touraine	37	1	Amboise	3	37225	Saint-Martin-le-Beau	37	1	Amboise	3
37092	Crotelles	37	1	Beaumont	3	37236	Saint-Règle	37	1	Amboise	3
37096	Dierre	37	1	Amboise	3	37250	Sorigny	37	1	Montbazon-Larçay	3
37099	Druye	37	1	Villandry	3	37252	Souigny-de-Touraine	37	1	Amboise	3
37104	Esvres	37	1	Montbazon-Larçay	3	37263	Truyes	37	1	Montbazon-Larçay	3
37106	La Ferrière	37	1	Beaumont	3	37264	Vallères	37	1	Villandry	3
37122	Joué-lès-Tours	37	1	Montbazon-Larçay	3	37266	Veigné	37	1	Montbazon-Larçay	3
37124	Larçay	37	1	Montbazon-Larçay	3	37267	Véretz	37	1	Montbazon-Larçay	3
37128	Lignières-de-Touraine	37	1	Villandry	3	37272	Villandry	37	1	Villandry	3
37138	Lussault-sur-Loire	37	1	Amboise	3	37026	Betz-le-Château	37	2	Saint-Flovier; Verneuil	4
37149	Marray	37	1	Beaumont	3	37111	Genillé	37	2	Loches; Brouard	4
37153	Monnaie	37	1	Beaumont	3	37020	Beaulieu-lès-Loches	37	1	Loches	4
37154	Montbazon	37	1	Montbazon-Larçay	3	37023	Beaumont-Village	37	1	Brouard	4
37155	Monthodon	37	1	Beaumont	3	37046	Céré-la-Ronde	37	1	Brouard	4
37156	Montlouis-sur-Loire	37	1	Amboise	3	37066	Chédigny	37	1	Loches	4
37159	Monts	37	1	Montbazon-Larçay	3	37069	Chemillé-sur-Indrois	37	1	Loches	4
37161	Mosnes	37	1	Amboise	3	37093	Crouzilles	37	1	Boizé	4
37175	Nouzilly	37	1	Beaumont	3	37100	Épeigné-les-Bois	37	1	Brouard	4
37186	Pont-de-Ruan	37	1	Villandry	3	37108	Ferrière-sur-Beaulieu	37	1	Loches	4
37205	Saché	37	1	Villandry	3	37127	Le Liège	37	1	Brouard	4
37208	Saint-Avertin	37	1	Montbazon-Larçay	3	37134	Louans	37	1	Louans	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
37136	Le Louroux	37	1	Louans	4	37222	Saint-Jean-Saint-Germain	37	1	Verneuil	4
37169	Neuville-sur-Brenne	37	1	Saunay	4	37229	Saint-Nicolas-des-Motets	37	1	Saunay	4
37173	Nouans-les-Fontaines	37	1	Brouard	4	37234	Saint-Quentin-sur-Indrois	37	1	Loches	4
37177	Orbigny	37	1	Brouard	4	37238	Saint-Senoch	37	1	Verneuil	4
37183	Perrusson	37	1	Verneuil	4	37240	Saunay	37	1	Saunay	4
37184	Le Petit-Pressigny	37	1	Saint-Flovier	4	37254	Tauxigny-Saint-Bauld	37	1	Louans	4
37188	Pouzay	37	1	Boizé	4	37262	Trogues	37	1	Boizé	4
37211	Saint-Branches	37	1	Louans	4	37269	Verneuil-sur-Indre	37	1	Verneuil	4
37216	Saint-Épain	37	1	Boizé	4	37277	Villeloin-Coulangé	37	1	Loches	4
37218	Saint-Flovier	37	1	Saint-Flovier	4						
INDRE – ET – LOIRE (37)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
41106	Lamotte-Beuvron	41	4	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	41025	Bracieux	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1
41161	Nouan-le-Fuzelier	41	4	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	41038	La Chapelle-Montmartin	41	2	Dun; Sologne Sud-Ouest	1
41046	Chaumont-sur-Tharonne	41	3	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Ouest	1	41059	Le Controis-en-Sologne	41	2	Saint-Lomer; Sologne Sud-Ouest	1
41150	Mont-près-Chambord	41	3	Russy; Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41067	Cour-Cheverny	41	2	Russy; Sologne Sud-Ouest	1
41231	Saint-Viâtre	41	3	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	41074	Dhuizon	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1
41013	Bauzy	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41083	La Ferté-Beauharnais	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1
41016	Billy	41	2	Gros Bois; Sologne Sud-Ouest	1	41094	Fresnes	41	2	Saint-Lomer; Sologne Sud-Ouest	1

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
41152	Montrieux-en-Sologne	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41097	Gièvres	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41159	Neung-sur-Beuvron	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41118	Loreux	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41160	Neuvy	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41122	Maray	41	1	Dun	1
41176	Pierrefitte-sur-Sauldre	41	2	Sologne Nord-Est; Sologne Sud-Est	1	41125	Marcilly-en-Gault	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41222	Saint-Loup	41	2	Dun; Sologne Sud-Ouest	1	41132	Méhers	41	1	Gros Bois	1
41229	Saint-Romain-sur-Cher	41	2	Choussy; Gros Bois	1	41135	Mennetou-sur-Cher	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41232	Salbris	41	2	Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	41140	Millançay	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41242	Selles-sur-Cher	41	2	Gros Bois; Sologne Sud-Ouest	1	41157	Mur-de-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41256	Theillay	41	2	Sologne Sud-Ouest; Sologne Sud-Est	1	41164	Noyers-sur-Cher	41	1	Gros Bois	1
41262	Tour-en-Sologne	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Sud-Ouest	1	41168	Orçay	41	1	Sologne Sud-Est	1
41269	Vendôme	41	2	Vendôme; Coulommiers	1	41174	Périgny	41	1	Coulommiers	1
41003	Areines	41	1	Coulommiers	1	41185	Pruniers-en-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41043	Châtillon-sur-Cher	41	1	Gros Bois	1	41194	Romorantin-Lanthenay	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41044	Châtres-sur-Cher	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41195	Rougeou	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41049	Chémery	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41218	Saint-Julien-sur-Cher	41	1	Dun	1
41050	Chevemy	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41241	Selles-Saint-Denis	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41061	Cormeray	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41247	Soings-en-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41065	Coulommiers-la-Tour	41	1	Coulommiers	1	41249	Souesmes	41	1	Sologne Sud-Est	1
41068	Courmemin	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41268	Veilleins	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41072	Crucheray	41	1	Coulommiers	1	41271	Vernou-en-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41084	La Ferté-Imbault	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41280	Villefranche-sur-Cher	41	1	Sologne Sud-Ouest	1
41086	Fontaines-en-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41282	Villeherviers	41	1	Sologne Sud-Ouest	1

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
41099	Gy-en-Sologne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41127	La Marolle-en-Sologne	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41110	Langon-sur-Cher	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41129	Maslives	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41112	Lassay-sur-Croisne	41	1	Sologne Sud-Ouest	1	41155	Muides-sur-Loire	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41095	Fréteval	41	2	Fréteval; Marchenoir	2	41187	Renay	41	1	Renay	2
41104	Huisseau-sur-Cosson	41	2	Russy; Sologne Nord-Ouest	2	41190	Rocé	41	1	Renay	2
41115	Lignières	41	2	Marchenoir; Renay	2	41207	Saint-Dyé-sur-Loire	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41146	Monthou-sur-Cher	41	2	Montrichard; Choussy	2	41214	Saint-Hilaire-la-Gravelle	41	1	Fréteval	2
41171	Oucques La Nouvelle	41	2	Marchenoir; Renay	2	41216	Saint-Jean-Froidmentel	41	1	Fréteval	2
41175	Pezou	41	2	Fréteval; Renay	2	41220	Saint-Laurent-Nouan	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41296	Vouzou	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2	41258	Thésée	41	1	Choussy	2
41297	Yvoy-le-Marron	41	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2	41260	Thoury	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41028	Busloup	41	1	Fréteval	2	41275	La Ville-aux-Clercs	41	1	Fréteval	2
41034	Chambord	41	1	Sologne Nord-Ouest	2	41277	Villebout	41	1	Fréteval	2
41037	La Chapelle-Enchérie	41	1	Renay	2	41285	Villeny	41	1	Sologne Nord-Ouest	2
41048	Chauvigny-du-Perche	41	1	Fréteval	2	41267	Vallières-les-Grandes	41	3	Sudais; Amboise; Montrichard	3
41054	Choussy	41	1	Choussy	2	41018	Blois	41	2	Russy; Blois	3
41062	Couddes	41	1	Choussy	2	41032	Chailles	41	2	Russy; Blois	3
41071	Crouy-sur-Cosson	41	1	Sologne Nord-Ouest	2	41051	Chissay-en-Touraine	41	2	Amboise; Montrichard	3
41077	Épiais	41	1	Renay	2	41006	Autainville	41	1	Marchenoir	3
41081	Faye	41	1	Renay	2	41027	Briou	41	1	Marchenoir	3
41085	La Ferté-Saint-Cyr	41	1	Sologne Nord-Ouest	2	41031	Cellettes	41	1	Russy	3
41088	Fontaine-Raoul	41	1	Fréteval	2	41036	Chaon	41	1	Sologne Nord-Est	3

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
41055	Valloire-sur-Cisse	41	1	Blois	3	41233	Sambin	41	2	Sudais; Saint-Lomer	4
41101	Herbault	41	1	Blois	3	41002	Angé	41	1	Brouard	4
41119	Lorges	41	1	Marchenoir	3	41010	Azé	41	1	Vendôme	4
41123	Marchenoir	41	1	Marchenoir	3	41030	Cellé	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4
41141	Moisy	41	1	Marchenoir	3	41042	Châteauvieux	41	1	Brouard	4
41142	Valencisse	41	1	Blois	3	41045	Chaumont-sur-Loire	41	1	Sudais	4
41147	Les Montils	41	1	Russy	3	41073	Danzé	41	1	Vendôme	4
41154	Morée	41	1	Marchenoir	3	41080	Faverolles-sur-Cher	41	1	Brouard	4
41173	Beauce la Romaine	41	1	Marchenoir	3	41087	Fontaine-les-Coteaux	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4
41178	Le Plessis-l'Échelle	41	1	Marchenoir	3	41100	Les Hayes	41	1	Gâtines	4
41191	Roches	41	1	Marchenoir	3	41113	Lavardin	41	1	Prunay	4
41212	Saint-Gervais-la-Forêt	41	1	Russy	3	41120	Lunay	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4
41219	Saint-Laurent-des-Bois	41	1	Marchenoir	3	41126	Mareuil-sur-Cher	41	1	Brouard	4
41221	Saint-Léonard-en-Beauce	41	1	Marchenoir	3	41145	Monthou-sur-Bièvre	41	1	Sudais	4
41223	Saint-Lubin-en-Vergonnois	41	1	Blois	3	41149	Montoire-sur-le-Loir	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4
41230	Saint-Sulpice-de-Pommeray	41	1	Blois	3	41151	Montrichard Val de Cher	41	1	Montrichard	4
41246	Seur	41	1	Russy	3	41153	Montrouveau	41	1	Gâtines	4
41251	Souigny-en-Sologne	41	1	Sologne Nord-Est	3	41166	Oisly	41	1	Saint-Lomer	4
41273	Vievy-le-Rayé	41	1	Marchenoir	3	41167	Veuzain-sur-Loire	41	1	Sudais	4
41289	Villermain	41	1	Marchenoir	3	41181	Pouillé	41	1	Brouard	4
41295	Vineuil	41	1	Russy	3	41184	Prunay-Cassereau	41	1	Prunay	4
41180	Pontlevoy	41	2	Sudais; Montrichard	4	41186	Rahart	41	1	Vendôme	4

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
41189	Rilly-sur-Loire	41	1	Sudais	4	41236	Sasnières	41	1	Prunay	4
41192	Les Roches-l'Évêque	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4	41238	Savigny-sur-Braye	41	1	Fontaine-les-Coteaux	4
41198	Saint-Aignan	41	1	Brouard	4	41255	Ternay	41	1	Gâtines	4
41201	Saint-Arnoult	41	1	Prunay	4	41266	Valaire	41	1	Sudais	4
41205	Saint-Cyr-du-Gault	41	1	Saunay	4	41278	Villechauve	41	1	Saunay	4
41211	Saint-Georges-sur-Cher	41	1	Brouard	4	41286	Villeporcher	41	1	Saunay	4
41217	Saint-Julien-de-Chédon	41	1	Brouard	4	41294	Villiers-sur-Loir	41	1	Vendôme	4
41226	Saint-Ouen	41	1	Vendôme	4						
LOIRET (45)											
N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
45049	Bouzy-la-Forêt	45	2	Arc Orléanais Est; Arc Orléanais Centre	1	45031	Bellegarde	45	1	Arc Orléanais Centre	1
45051	Bray-Saint-Aignan	45	2	Arc Orléanais Est; Arc Orléanais Centre	1	45153	Germigny-des-Prés	45	1	Arc Orléanais Centre	1
45082	Châteauneuf-sur-Loire	45	2	Arc Orléanais Ouest; Arc Orléanais Centre	1	45259	Quiers-sur-Bézonde	45	1	Arc Orléanais Centre	1
45084	Châtenoy	45	2	Arc Orléanais Est; Arc Orléanais Centre	1	45290	Saint-Martin-d'Abbat	45	1	Arc Orléanais Centre	1
45101	Combreux	45	2	Arc Orléanais Ouest; Arc Orléanais Centre	1	45001	Adon	45	2	Puisaye; Arc Orléanais Est	2
45107	Coudroy	45	2	Arc Orléanais Est; Arc Orléanais Centre	1	45006	Ardon	45	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2
45223	Nesploy	45	2	Arc Orléanais Ouest; Arc Orléanais Centre	1	45053	Briare	45	2	Puisaye; Arc Orléanais Est	2
45316	Sury-aux-Bois	45	2	Arc Orléanais Ouest; Arc Orléanais Centre	1	45138	Escrignelles	45	2	Puisaye; Arc Orléanais Est	2
45334	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	45	2	Arc Orléanais Est; Arc Orléanais Centre	1	45146	La Ferté-Saint-Aubin	45	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2
45346	Vitry-aux-Loges	45	2	Arc Orléanais Ouest; Arc Orléanais Centre	1	45175	Jouy-le-Potier	45	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2
45017	Auvilliers-en-Gâtinais	45	1	Arc Orléanais Centre	1	45204	Mézières-lez-Cléry	45	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2
45027	Beauchamps-sur-Huillard	45	1	Arc Orléanais Centre	1	45232	Olivet	45	2	Sologne Nord-Ouest; Sologne Nord-Est	2

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
45245	Ouzouer-sur-Trézée	45	2	Puisaye; Arc Orléanais Est	2	45229	Nogent-sur-Vernisson	45	1	Arc Orléanais Est	2
45278	Sainte-Geneviève-des-Bois	45	2	Puisaye; Arc Orléanais Est	2	45239	Oussoy-en-Gâtinais	45	1	Arc Orléanais Est	2
45280	Saint-Gondon	45	2	Arc Orléanais Est; Sologne Nord-Est	2	45242	Ouzouer-des-Champs	45	1	Arc Orléanais Est	2
45036	Boismorand	45	1	Arc Orléanais Est	2	45244	Ouzouer-sur-Loire	45	1	Arc Orléanais Est	2
45039	Bonnée	45	1	Arc Orléanais Est	2	45257	Pressigny-les-Pins	45	1	Arc Orléanais Est	2
45042	Les Bordes	45	1	Arc Orléanais Est	2	45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	45	1	Sologne Nord-Ouest	2
45060	La Bussière	45	1	Arc Orléanais Est	2	45332	Varennes-Changy	45	1	Arc Orléanais Est	2
45085	Châtillon-Coligny	45	1	Arc Orléanais Est	2	45307	La Selle-sur-le-Bied	45	2	Montargis; Foucherolles	3
45096	Les Choux	45	1	Arc Orléanais Est	2	45004	Amilly	45	1	Montargis	3
45098	Cléry-Saint-André	45	1	Sologne Nord-Ouest	2	45026	Bazoches-sur-le-Betz	45	1	Foucherolles	3
45112	La Cour-Marigny	45	1	Arc Orléanais Est	2	45034	Boigny-sur-Bionne	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45122	Dampierre-en-Burly	45	1	Arc Orléanais Est	2	45035	Boiscommun	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45130	Dry	45	1	Sologne Nord-Ouest	2	45044	Bougy-lez-Neuville	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45155	Gien	45	1	Arc Orléanais Est	2	45045	Bouilly-en-Gâtinais	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45179	Lailly-en-Val	45	1	Sologne Nord-Ouest	2	45061	Cepoy	45	1	Montargis	3
45180	Langesse	45	1	Arc Orléanais Est	2	45062	Cercottes	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45182	Ligny-le-Ribault	45	1	Sologne Nord-Ouest	2	45063	Cerdon	45	1	Sologne Nord-Est	3
45187	Lorris	45	1	Arc Orléanais Est	2	45068	Châlette-sur-Loing	45	1	Montargis	3
45210	Montbouy	45	1	Arc Orléanais Est	2	45069	Chambon-la-Forêt	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45213	Montereau	45	1	Arc Orléanais Est	2	45072	Chanteau	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45218	Le Moulinet-sur-Solin	45	1	Arc Orléanais Est	2	45076	La Chapelle-Saint-Sépulcre	45	1	Montargis	3
45227	Nevoy	45	1	Arc Orléanais Est	2	45089	Chécy	45	1	Arc Orléanais Ouest	3

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
45093	Chevilly	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45194	Mardié	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45095	Chilleurs-aux-Bois	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45195	Mareau-aux-Bois	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45108	Coullons	45	1	Sologne Nord-Est	3	45197	Marigny-les-Usages	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45111	Courcy-aux-Loges	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45200	Ménéstreau-en-Villette	45	1	Sologne Nord-Est	3
45113	Courtemaux	45	1	Foucherolles	3	45201	Mérinville	45	1	Foucherolles	3
45126	Donnery	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45208	Montargis	45	1	Montargis	3
45136	Ervauville	45	1	Foucherolles	3	45215	Montliard	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45142	Fay-aux-Loges	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45220	Nancray-sur-Rimarde	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45144	Férolles	45	1	Sologne Nord-Est	3	45224	Neuville-aux-Bois	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45145	Ferrières-en-Gâtinais	45	1	Montargis	3	45226	Neuville-en-Sullias	45	1	Sologne Nord-Est	3
45147	Fleury-les-Aubrais	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45228	Nibelle	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45148	Fontenay-sur-Loing	45	1	Montargis	3	45234	Orléans	45	1	Sologne Nord-Est	3
45149	Foucherolles	45	1	Foucherolles	3	45249	Paucourt	45	1	Montargis	3
45154	Gidy	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45250	Pers-en-Gâtinais	45	1	Foucherolles	3
45161	Griselles	45	1	Montargis	3	45254	Poilly-lez-Gien	45	1	Sologne Nord-Est	3
45164	Guilly	45	1	Sologne Nord-Est	3	45261	Rebréchien	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45168	Ingrannes	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45265	Rozoy-le-Vieil	45	1	Foucherolles	3
45171	Isdes	45	1	Sologne Nord-Est	3	45268	Saint-Aignan-le-Jaillard	45	1	Sologne Nord-Est	3
45173	Jargeau	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45272	Saint-Cyr-en-Val	45	1	Sologne Nord-Est	3
45184	Lion-en-Sullias	45	1	Sologne Nord-Est	3	45273	Saint-Denis-de-l'Hôtel	45	1	Arc Orléanais Ouest	3
45188	Loury	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45277	Saint-Florent	45	1	Sologne Nord-Est	3
45189	Louzouer	45	1	Montargis	3	45279	Saint-Germain-des-Prés	45	1	Montargis	3
45193	Marcilly-en-Villette	45	1	Sologne Nord-Est	3	45281	Saint-Hilaire-les-Andréisis	45	1	Foucherolles	3

N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max	N°INSEE	Nom Commune	Dept	Nb massifs	Nom Massif	Priorité max
45284	Saint-Jean-de-Braye	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45052	Breteau	45	1	Puisaye	4
45289	Saint-Lyé-la-Forêt	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45059	Bucy-Saint-Liphard	45	1	Bucy	4
45300	Sandillon	45	1	Sologne Nord-Est	3	45064	Cernoy-en-Berry	45	1	Saint-Brisson	4
45301	Santeau	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45067	Chaingy	45	1	Bucy	4
45302	Saran	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45070	Champoulet	45	1	Puisaye	4
45305	Seichebrières	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45087	Châtillon-sur-Loire	45	1	Saint-Brisson	4
45306	La Selle-en-Hermoy	45	1	Montargis	3	45109	Coulmiers	45	1	Bucy	4
45308	Semoy	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45120	Dammarie-en-Puisaye	45	1	Puisaye	4
45309	Sennely	45	1	Sologne Nord-Est	3	45121	Dammarie-sur-Loing	45	1	Puisaye	4
45314	Sully-la-Chapelle	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45141	Faverelles	45	1	Puisaye	4
45315	Sully-sur-Loire	45	1	Sologne Nord-Est	3	45143	Feins-en-Gâtinais	45	1	Puisaye	4
45324	Tigy	45	1	Sologne Nord-Est	3	45152	Gémigny	45	1	Bucy	4
45327	Traînou	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45167	Huisseau-sur-Mauves	45	1	Bucy	4
45331	Vannes-sur-Cosson	45	1	Sologne Nord-Est	3	45169	Ingré	45	1	Bucy	4
45333	Vennecy	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45235	Ormes	45	1	Bucy	4
45335	Vienne-en-Val	45	1	Sologne Nord-Est	3	45238	Ousson-sur-Loire	45	1	Puisaye	4
45336	Viglain	45	1	Sologne Nord-Est	3	45251	Pierrefitte-ès-Bois	45	1	Saint-Brisson	4
45340	Villemurlin	45	1	Sologne Nord-Est	3	45264	Rozières-en-Beauce	45	1	Bucy	4
45342	Villereau	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45269	Saint-Ay	45	1	Bucy	4
45347	Vrigny	45	1	Arc Orléanais Ouest	3	45271	Saint-Brisson-sur-Loire	45	1	Saint-Brisson	4
45023	Batilly-en-Puisaye	45	1	Puisaye	4	45276	Saint-Firmin-sur-Loire	45	1	Saint-Brisson	4
45040	Bonny-sur-Loire	45	1	Puisaye	4	45291	Saint-Martin-sur-Ocre	45	1	Saint-Brisson	4
45046	Boulay-les-Barres	45	1	Bucy	4	45323	Thou	45	1	Puisaye	4

8 - Annexe 3 : atlas cartographique au format A3

Lien de l'annexe 3

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/feux-de-foret-r1537.html>



9 - Annexe 4 : Données cartographiques

Lien du descriptif des métadonnées

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/feux-de-foret-r1537.html>

Lien du dossier SIG, utilisable sous QGIS 3.10

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/feux-de-foret-r1537.html>







GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon – CS 96407
45064 ORLÉANS Cedex 2
Téléphone : +33(0) 2 36 17 41 41
Télécopie : +33(0) 2 36 17 41 01



2020/85583.2